



Ville de Concarneau



Conseil municipal 13 décembre 2018 Procès-verbal

Conseil municipal du 13 décembre 2018
Ordre du jour

	Ordre du jour	2
	Mémo du Maire	3-4
1	Direction générale des services : Prise de compétence CCA – Financement de la contribution au budget du SDIS au 1 ^{er} janvier 2019	5-7
2	Commerce-tourisme : Ouverture des commerces le dimanche	8-9
3	Services techniques : Aménagement du centre- ville – Demande de subventions	10-16
4	Ressources humaines : Délibération relative à l'adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le centre de gestion du Finistère	17-19
5	Finances : Rapport d'orientation budgétaire 2019 – aspects financiers	20-32
6	Finances : Délibération autorisant le maire à engager et mandater les dépenses d'investissement	33-34
7	Finances : Tarifs des services municipaux - 2019	35-36
8	Finances : Tarifs du port de plaisance - 2019	37
9	Finances : Association « Les amis du Marche Avec » - Versement anticipé de la subvention pour travaux de rénovation du bateau	38-39
10	Finances : Rapport de la commission locale des charges transférées à CCA (CLECT – 14/09/18)	40-43
11	Finances : Décision budgétaire modificative n°2 – Budget principal	44-45
12	Finances : Décision budgétaire modificative N°1 – Budget annexe de la cuisine centrale	46
13	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	47-52

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 13 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 13 décembre 2018 à 19 heures, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 4 décembre 2018 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André Fidelin, Maire.

Étaient présents :

M Fidelin André, Mme Lemonnier Michelle, M Besombes François, M Bigot Marc, M Nicolas Alain, Mme Boidin Laëtitia, Mme Creton Françoise, M Malléjacq Éric, M Échivard Alain, M Allot Yann, M Hennion Philippe, Mme Razer Josette, Mme Huette-Moncelet Marie-Laure, Mme Cremers Annie, Mme Pezennec Andrée, Mme Duigou Jacqueline, Mme Ahajri Nadia, M René Flao, M Drouglazet Claude, Mme Ziegler Nicole, Mme Jan Marianne, Mme Le Meur Marie.

Pouvoirs :

M Calvarin Xavier donne pouvoir à M Robin Fabrice
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à Mme Razer Josette
M Quillivic Bruno donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle
M Stéphan Jean-Paul donne pouvoir à M Allot Yann
Mme Le Nouène Marie-Christine donne pouvoir à Mme Cremers Annie
Mme Guillou Valérie donne pouvoir à Mme Duigou Jacqueline
Mme Marrec Sonia donne pouvoir à M le Maire
M Robin Fabrice donne pouvoir à M Nicolas Alain
M Bonneau Pierre-François donne pouvoir à Mme Le Meur Marie
M Le Bras Antony donne pouvoir à Mme Ziegler Nicole

Absente excusée :

Mme Laëtitia Boidin arrive à 19h30, lecture rapport n°3
Mme Le Meur Gaël

Mesdames et Messieurs, bonsoir, je vous invite à prendre place, il est l'heure. Ce soir les rangs sont légèrement clairsemés pour des raisons de maladie, de session régionale, des déplacements. Il y a quelques retardataires également

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,
A la lecture des pouvoirs,
A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera : Mme Jacqueline DUIGOU.
(Appel des conseillers municipaux)

Le quorum est atteint néanmoins, même si les rangs sont clairsemés. Ce n'est pas habituel, ça nous fait un peu bizarre. Mais bon, c'est comme ça.

En date du vendredi 7 décembre, je vous ai fait parvenir :

- Le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.

Vous trouverez sur votre table le planning des conseils municipaux pour l'année 2019. Cela vous permet d'anticiper et de programmer les conseils sur cette année.

Compte tenu du court délai entre le conseil municipal du mois de novembre et celui d'aujourd'hui, le procès-verbal de la séance du 13 novembre sera validé lors du conseil municipal du mois de janvier, qui aura lieu le jeudi 31 janvier 2019 à 19 heures. Vous pouvez déjà le noter.

Avant d'entamer l'ordre du jour, j'ai deux petits éléments à vous communiquer. Concernant les « gilets jaunes », on peut être pour, on peut être contre. Il faut reconnaître qu'à Concarneau, leur comportement est pacifique et respectueux, sans débordements, considérant que leur démarche principale est légitime.

Deuxièmement, tous les élus sont invités demain soir à 19h15 pour l'inauguration du marché de Noël devant les halles. Vous avez pu remarquer que ce n'est pas la même configuration que l'année dernière. Sur ce que j'ai pu voir rapidement, ça se présente bien sur la configuration.

Mme Michelle Lemonnier :

On peut aussi inviter les citoyens qui sont dans la salle.

M André Fidelin :

Bien évidemment, vous êtes invités ainsi que Messieurs les journalistes, demain soir

Nous avons également une pensée pour ce qui s'est passé à Strasbourg, sur le marché de Noël. C'est un évènement tragique qui perturbe non seulement Strasbourg mais aussi la nation toute entière. On se croyait épargnés, on entendait moins parler de terrorisme. Je crois que malheureusement, la raison ne l'a pas emportée. Il faut considérer que le phénomène est toujours présent et qu'à tout moment on peut être confrontés à ce problème et aux conséquences qui vont avec.

En ces périodes de Noël, je dirais un peu moroses, pensons aux victimes et aux familles qui sont meurtries dans leurs chairs. Ayons une pensée pour eux.

Qui voulait dire un petit mot ?

Mme Nicole Ziegler :

Pour rebondir à ce que vous avez dit, les gilets jaunes sont globalement pacifiques à Concarneau. J'ai cru comprendre qu'il y a eu quelques incidents ce matin devant le lycée. Il faut quand même rappeler aux lycéens qu'on peut manifester, on l'a tous fait, j'imagine, quand on avait leur âge. Mais que mettre le feu aux poubelles ou ce genre de choses, n'est pas ce que l'on peut faire de mieux. J'ai eu un coup de fil tout à l'heure, disant qu'il y avait des incidents assez regrettables aussi à Quimper. Tout cela est dans un climat et un contexte regrettable. Même si, et vous l'avez dit, je comprends les gens qui manifestent. Il y a des choses qui ne vont pas. Mais toujours dans le calme et la sérénité, c'est mieux.

M André Fidelin :

Bien sûr Nicole. J'étais présent sur les lieux ce matin. Je n'ai pas vu que des bonnes choses. La presse était partie quand il y a eu quelques débordements.

Je dirais qu'il y avait des trublions, y compris venus de l'extérieur. On a vu des lancers de bouteilles et de pavés vers les agents de police, il y a eu un blessé, ou une blessée.

Après toutes ces situations difficiles en ce moment, nous allons commencer l'ordre du jour.

Notre ami Alain Nicolas qui revient de vacances est en pleine forme. C'est lui qui va être le principal intervenant dans ce conseil municipal. Je sais qu'il a vu tous ses dossiers et il les connaît par cœur.

1	Direction générale des services : Prise de compétence CCA – Financement de la contribution au budget du SDIS au 1 ^{er} janvier 2019
---	--

M André Fidelin :

C'est moi qui intervient sur le premier point. Il s'agit de la prise de compétence de CCA, du SDIS.

Le SDIS, vous savez ce que ça veut dire. Je ne sais peut-être même pas, moi. Nicole, ça veut dire quoi exactement ?

Mme Nicole Ziegler :

Service départemental d'incendie et de secours.

M André Fidelin :

Voilà. A mon âge, je peux avoir des trous de mémoire.

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, les communautés de communes ou d'agglomération peuvent financer le budget des SDIS en lieu et place des communes, en adoptant la compétence facultative suivante : financement de la contribution au budget du SDIS en lieu et place des communes.

En cas de transfert, la contribution de l'EPCI au SDIS correspond à la somme des contributions que versaient les communes l'année précédant le transfert.

Le CGCT dispose que « le montant global des contributions des communes et des EPCI ne pourra excéder le montant global des contributions des communes et des EPCI de l'exercice précédent, augmenté de l'indice des prix à la consommation. Le total des contributions ne peut donc augmenter chaque année de plus que l'inflation ».

Par ailleurs, les communes qui transfèrent le versement de leur contribution à l'intercommunalité continuent de siéger au conseil d'administration du SDIS jusqu'au prochain renouvellement de celui-ci.

Pour CCA, les 9 communes du territoire contribuent aujourd'hui au SDIS du Finistère via des contributions en fonctionnement pour un montant de 1,6 M€ (montant CA 2018).

Le montant 2019 à verser par CCA serait donc de 1 625 288 € avec une inflation prévisionnelle de +1,9 % en 2018. CCA financerait 1 595 670 € via la diminution de l'attribution de compensation versée aux communes et prendrait à sa charge la croissance des dépenses liées à l'inflation à savoir environ 30 K€/an.

€	Contibution 2017	Contribution 2018	Evol.
CONCARNEAU	856 712	865 279	1%
ELLIANT	56 706	58 974	4%
MELGVEN	59 402	61 778	4%
NEVEZ	85 514	88 934	4%
PONT-AVEN	105 412	105 412	0%
ROSPORDEN	165 155	165 155	0%
SAINT YVI	50 602	52 626	4%
TOURCH	17 998	18 718	4%
TREGUNC	178 794	178 794	0%
Total général	1 576 295	1 595 670	1,2%

L'intérêt de la prise de compétence par CCA est financier. En effet compte tenu du transfert de la redevance assainissement (1,8 M€) et du transfert de charges estimé des bibliothèques (550 k€), l'attribution de compensation estimée serait de 4,5 M€ en 2018. Cela aurait pour conséquence une progression du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) à 32,7 % en 2020. A court terme (jusqu'en 2020), il n'y aurait aucun impact financier pour CCA, car l'EPCI resterait sous le mécanisme de garantie de DGF. L'impact aurait lieu à partir de 2021, car en intégrant 1,6 M€ de transfert contingents SDIS en 2019, l'attribution de compensation versée serait de 2,9 M€ en 2019 **soit un CIF de 35,4 % en 2021** et une sortie du mécanisme de garantie.

Le gain financier (impact du CIF) est estimé au maximum à +180 k€ en 2021 et à +230 K€ en 2022.

Il est précisé que si une commune perçoit des remboursements par le SDIS au titre des activités de pompier volontaire des agents communaux, les compensations seraient versées à CCA puis ensuite reversées aux communes.

Enfin, la Préfecture a confirmé que cette prise de compétence n'emporte pas prise de compétence sur le volet investissement de la construction des centres d'incendie et de secours, laquelle incombe au SDIS (il peut la confier aux communes ou EPCI à leur demande).

Le conseil communautaire de CCA, réuni le 8 novembre 2018, a décidé, à 46 voix pour, 0 contre et 0 abstention, de la prise de compétence optionnelle « financement de la contribution du SDIS en lieu et place des communes »,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter le transfert de la compétence « financement de la contribution du SDIS en lieu et place des communes » à CCA, au titre de ses compétences facultatives, telle que définie dans les statuts ci-annexés.

Cette délibération devra être adoptée dans des termes concordants par les communes membres de CCA, qui ont 3 mois à compter de la notification de la délibération de CCA pour statuer, délai au terme duquel M. le Préfet prendra un arrêté de modification statutaire s'il constate que la majorité qualifiée requise est réunie pour le transfert de la compétence (2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou l'inverse, avec avis favorable de la commune la plus peuplée si sa population dépasse ¼ de celle de l'EPCI).

La loi NOTRe est donc passée par là, ce qui veut dire qu'il y a une possibilité aujourd'hui, de transférer la compétence du financement de la contribution au budget du SDIS en lieu et place des communes. Ça a été acté à CCA. Il s'agit bien de fonctionnement puisqu'il s'agit des sommes de contribution des communes qui seraient versées dorénavant par CCA. Cela ne change rien d'ailleurs en ce qui concerne le fait de siéger au conseil d'administration du SDIS, il s'agit toujours des représentants des communes. Si on parle de CCA, c'est 9 communes, ça correspond à 1.6 million de contribution sur le CA de 2018. CCA sur 2019 aurait à verser 1 625 288 €, tenant compte que 1.9% sur l'inflation prévisionnelle serait réglé par CCA. CCA prendrait à sa charge la croissance des dépenses liées à l'inflation. C'est-à-dire à peu près 30 € par an.

Vous avez compris que l'intérêt était financier. Il est financier au niveau de CCA, plus particulièrement le coefficient d'intégration fiscale. C'est un mot un peu barbare pour les non-avertis. C'est un indicateur technique financier sur le plan fiscal. En somme, la règle c'est le poids de la fiscalité de CCA par le poids de fiscalité des communes. Ce qu'a voulu le législateur, c'est que plus il y a de transferts de compétences vers CCA, c'est la volonté aujourd'hui des pouvoirs publics, plus le CIF augmente et plus le gain financier pour CCA est important.

Aujourd'hui, le CIF est à 32,7 et il pourrait passer à 35,4, ce qui permettrait à CCA dès 2021, de bénéficier de 180 000 € de contribution et 230 000 € en 2022. Voilà la compensation.

Sur le plan de l'investissement, les communes, dans le cadre du SIVU, continueraient à payer leur part d'investissement par répartition, ce qui ne change rien.

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité, 46 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION le financement du SDIS en lieu et place des communes. Cela ne change pas grand-chose pour nous en ce qui nous concerne puisqu'il y a un transfert de charges évidemment, dans le cadre de la CLECT. La CLECT, commission locale d'évaluation des charges transférées, vous voyez, je n'ai pas tout oublié. Il y aura une modification de notre attribution de compensation versée par CCA. La contribution de compensation, c'est la contribution qui nous est versée dans le cadre de l'ancienne taxe professionnelle. C'est la base.

Voilà, est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ?

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

J'ai une remarque d'ordre général. La Loi NOTRe était supposée simplifier l'organisation administrative de notre pays. C'est vrai qu'on a sollicité de plus en plus les communes pour transférer des compétences. On voit là quand même la vraie difficulté pour expliquer, vous l'avez pas mal expliqué, mais pour expliquer aux élus et aussi aux citoyens les mécanismes de compensation financière. Il suffit de regarder le

paragraphe dont vous parliez tout à l'heure sur l'intérêt de la prise de compétence par CCA, vous avez fait un résumé des cinq lignes mais je vous assure que si vous nous aviez lu l'intégralité du paragraphe, c'est assez décourageant de voir la complexité de ce genre de situation.

M André Fidelin :

Je suis allé à l'essentiel.

M Claude Drouglazet :

C'est d'une complexité pour les élus en charge, ils baignent là-dedans, mais imaginez la complexité que ça peut être pour un simple citoyen de comprendre le mécanisme.

M André Fidelin :

Est-ce que c'est nécessaire ? La technicité c'est quand même interne.

M Claude Drouglazet :

Ce que je veux dire c'est une remarque d'ordre général, certains élus s'étonnent de la distanciation qu'il y a entre les citoyens et les élus. Nous sommes des élus de base, imaginez ce que ça peut être après. Je pense que ça c'est une vraie interrogation. Quand vous allez essayer d'expliquer ça au citoyen Lambda, je pense que vous allez avoir du mal à leur faire comprendre ce qui est vraiment l'objet de cette délibération. C'est simplement une remarque d'ordre général. Moi ça m'inquiète un peu de voir les taux d'abstention de plus en plus fréquents à CCA. C'est difficile d'intéresser à partir de situations assez complexes à la fois sur le plan administratif et sur le plan financier, d'intéresser les citoyens à la chose commune. C'est simplement une information. D'ailleurs, j'ai voté le texte pour CCA, donc je le voterai aussi ce soir.

M André Fidelin :

Ce qu'a voulu le législateur, bien évidemment, c'est que les communes jouent le rôle de l'intercommunalité et que la DGF soit valorisée. C'est ce qui a été souhaité dans le rappel de la loi NOTRE. Il n'y a pas d'autres remarques ? On passe au vote ? Oui, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

Je peux répondre à M Drouglazet. Certes les choses sont complexes, c'est une évidence. Ce n'est pas parce que c'est complexe, il faut d'ailleurs le dire aux citoyens, le rôle des élus est complexe et de plus en plus complexe, de par les textes, de par le poids du travail à effectuer etc.

Je pense que les politiques doivent le dire aux citoyens, à un moment où le rôle des politiques est un peu décrié. Ce n'est pas simple, ça prend beaucoup de temps. C'est compliqué, et à juste titre. Et là je suis d'accord avec toi Claude. Les politiques, y compris à notre niveau doivent expliquer les choses aux citoyens. Et, les citoyens, doivent venir aussi vers nous, lorsque nous sommes en réunion publique, pour essayer de comprendre avec nous, et pour nous interroger.

M André Fidelin :

On parle de centre de secours, de sécurité. On peut comprendre aussi que ça corresponde à un périmètre. Je dirais qu'à l'intérieur de ce périmètre il y a les EPCI. Et même si l'action est vers les communes, mais qu'il y ait une approche territoriale, une approche sur un périmètre plus élargi quand on parle de centre de secours, ça paraît aussi évident.

Je propose le vote.

Ceux qui sont pour ? Pensez à vos pouvoirs.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix pour.

Conseil municipal du 13 décembre 2018

2	Commerce-tourisme : Ouverture des commerces le dimanche
---	---

Mme Michelle Lemonnier :

Vu la loi Macron en date du 6 août 2015 modifiant entre autres les dispositions du code du travail,

Vu notamment l'article L 3132-26 du code du travail,

Considérant les demandes reçues,

Considérant le classement du centre-ville de Concarneau en zone touristique,

Considérant l'avis des organisations professionnelles de salariés et de patronat consultées par courrier électronique en date du 12 octobre 2018,

Considérant que l'accord écrit du salarié doit être obtenu pour travailler les jours indiqués,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'arrêter la liste des dimanches suivants pour 2019 pour l'octroi des dérogations au travail dominical et permettre ainsi l'emploi de personnel salarié ayant donné leur accord, dans les commerces suivants :

Pour les concessions automobiles :

- dimanche 20 janvier,
- dimanche 17 mars,
- dimanche 13 octobre.

Pour les commerces de détail :

- dimanche 7 juillet (soldes d'été et saison estivale),
- dimanche 4 août (braderie des commerçants)
- dimanche 1er septembre (dimanche précédant la rentrée scolaire)
- dimanches 15 et 22 décembre

A noter que les dérogations ne pourront être délivrées qu'en cas de plusieurs demandes ou d'une demande collective.

M André Fidelin :

Merci Michelle. Est-ce que vous avez des remarques ?

Oui, Marie, Mme Le Meur, pardon.

Mme Marie Le Meur :

Je maintiens quand même. On n'a pas eu l'avis des organisations professionnelles des salariés. On ne peut pas les avoir ? On n'a pas accès à ça ?

Mme Michelle Lemonnier :

On leur a demandé. On était en relation avec eux. Quand il y a des demandes, on s'adresse à eux pour avoir leur point de vue sur le sujet, tous les ans.

Mme Marie Le Meur :

Et ?

Mme Michelle Lemonnier :

On a eu les accords. Pas tous, je crois. On a eu l'accord de l'UDP, en date du 21 octobre 2018, l'opposition de force ouvrière en date du 15 octobre 2018, et on n'a pas reçu d'avis de la CFDT ni de la CFTC.

M André Fidelin :

Claude, tu voulais dire quelque chose.

M Claude Drouglazet :

Oui, vous connaissez notre position de principe, qui est une opposition à la banalisation du travail le dimanche. Nous pensons que ça va contre l'intérêt des salariés. Donc, nous voterons contre cette délibération.

M André Fidelin :

Michelle.

Mme Michelle Lemonnier :

Je vous l'ai déjà dit, ils demandent l'accord au personnel. Le personnel ne le fait que s'il a envie de travailler. Il est libre de le faire ou pas.

M Claude Drouglazet :

Mme Lemonnier, je connais bien le problème.

Mme Michelle Lemonnier :

C'est la liberté de chacun.

M Claude Drouglazet :

Ce n'est pas si simple que ça. Vous savez très bien que certains employeurs font pression sur leurs employés pour ce type de travail qui est quand même un travail dérogatoire au droit commun. Je maintiens que je ne suis pas pour la banalisation du travail le dimanche. Il y a de plus en plus de dérogations qui sont accordées. Ça va à l'encontre du travailleur salarié, de la vie de famille etc. C'est une opposition de principe. Ce n'est pas une question de liberté c'est une question de principe parce que le salarié est toujours dans une situation de subordination par rapport à son employeur. C'est pour cela que c'est une opposition de principe.

M André Fidelin :

On est restés à 5. On pouvait aller jusqu'à 12.

Je propose le vote.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 3 CONTRE (M BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET), 2 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER).

Conseil municipal du 13 décembre 2018

3	Services techniques : Aménagement du centre- ville – Demande de subventions
---	---

M André Fidelin :

Le point suivant, aménagement du centre-ville, demande de subventions. François, je te laisse la parole.

François Besombes :

Merci, tout d'abord, c'est le constat d'un centre-ville en perte de vitesse.

M André Fidelin :

Pardon, excusez-moi, il y a une petite modification.

M François Besombes :

Oui, il y a une petite modification que je préciserai tout à l'heure.

M André Fidelin :

D'accord, c'est le dernier paragraphe.

M François Besombes :

Oui, je le préciserai à ce moment-là.

Reconnue pour son patrimoine riche et attractif, qu'il soit historique avec la Ville-close ou environnemental avec sa diversité d'espaces naturels, la ville de Concarneau bénéficie d'une fréquentation touristique très importante. C'est aujourd'hui un levier incontestable du développement économique local.

Avec près de 20 000 habitants, 3^e ville du département du Finistère, Concarneau est aussi une ville à vivre à l'année, génératrice d'un bassin de vie et d'emploi.

Le développement commercial périphérique, les habitudes du tout voiture ou encore les difficultés d'accès au logement associant éloignement du centre-ville, taux de vacances de logements en hyper centre constituent, à l'instar de nombreuses villes moyennes, une évolution notable du paysage concarnois.

Il s'agit d'autant de facteurs rendant difficiles le maintien d'une fréquentation et d'un dynamisme du centre-ville.

Passer d'une mosaïque de lieux à un cœur de ville cohérent porteur de l'identité d'une Ville-port :

L'enjeu de reconquête, de reconstruction et de renouvellement du cœur de cité est un projet d'urbanisme essentiel pour l'avenir de Concarneau tant on mesure combien l'existence d'un centre-ville lisible, visible, vivant et convivial toute l'année demeure un repère et un atout pour la commune.

Au regard des documents de planification, cette orientation en faveur d'un renouveau du centre-ville se retrouve aujourd'hui dans les objectifs établis pour la révision générale du PLU comme dans les enjeux de l'Agenda 21.

De manière opérationnelle, elle se traduit par un projet d'ensemble d'opérations d'aménagement visant à appréhender le développement du centre-ville selon un périmètre « cohérent ». C'est-à-dire intégrant l'ensemble des évolutions d'aménagement prévues à proximité, revoyant les périmètres commerciaux historiques, créant une unité fonctionnelle et esthétique sur le « cœur de ville ».

Ce projet de mutation du centre-ville concarnois poursuit des objectifs communs aux différentes opérations de travaux programmées :

- Faire évoluer les places actuelles vers le piéton et la déambulation, la promenade ;

- Réinterroger la place de la voiture dans l'hyper centre (sens de circulation, nombre de voies, places de stationnement...) et continuer dans la priorité donnée aux mobilités actives (piéton, vélo...);
- Retrouver une continuité d'espaces publics (Dumont d'Urville, Général de Gaulle, Jean-Jaurès, hôtel de ville, quai d'aiguillon);
- Poursuivre l'implication des habitants et des commerces dans la conduite de ce projet et entendre les attentes sociales;
- Intégrer les usages actuels et potentiels de ces espaces publics dans l'idée d'aménager un centre-ville à vivre – notion de sociotopes;
- Anticiper les évolutions à venir en matière de services publics (arrivée de la nouvelle médiathèque communautaire place de l'hôtel de ville...);
- Créer un cœur de ville, espace commercial et espace de vie... toute l'année.

Plus précisément ce programme s'appuie sur les opérations suivantes :

- **Le réaménagement de la Place du Général de Gaulle et de la rue Dumont d'Urville**
 - pour proposer un nouvel espace piéton et modes doux,
 - pour repenser les sens de circulation automobile,
 - pour accompagner l'activité commerciale et la place des services publics avec un nouvel aménagement de qualité (ambiance donnée par les matériaux, les espaces verts le mobilier urbain).
- **Le réaménagement de la Place de l'hôtel de ville**
 - pour accompagner l'arrivée d'un équipement public d'ampleur : la nouvelle médiathèque,
 - pour renouveler l'esthétisme d'une place vieillissante et aux matériaux dégradés,
 - pour redonner toute leur place aux piétons sur cette place en prise directe avec l'hôtel de ville.
- **Le renouvellement et la transformation de l'avenue Pierre Guéguin**
 - pour revaloriser les façades des anciens quais et valoriser le caractère patrimonial de Concarneau,
 - pour favoriser les continuités depuis la ville dense vers les quais (l'Avenue Pierre Guéguin coupe la ville de l'accès à l'eau, crée un cloisonnement fort renforcé par le masque de la masse de voitures).

Une ambition et un choix d'investissement portés sur plusieurs années :

Ce programme de travaux se déclinera sur plusieurs années à l'horizon 2022, en commençant par le réaménagement de la place du Général de Gaulle.

Estimation budgétaire et planification des travaux :

Postes de dépenses		Montants HT en k€				Totaux	Taux(%)
		Dépenses					
		2019	2020	2021	2022		
1	Place Général de Gaulle	1,000					
2	Rue Dumont d'Urville		0,320				
3	Place de l'Hôtel de ville			1,000			
4	Avenue Pierre Guéguin				0,900		

TOTAUX Travaux HT		1,000	0,320	1,000	0,900	3,220	
Recettes	Etat	0,311	0,100	0,311	0,280	1,002	31,1
	Région	0,388	0,124	0,388	0,349	1,249	38,8
	CCA	0,100	0,032	0,100	0,090	0,322	10,0
	TOTAL	0,799	0,256	0,799	0,719	2,573	79,9
RESTE A CHARGE HT		0,201	0,064	0,201	0,181	0,647	20,1

Considérant qu'il convient de solliciter l'Etat dans le cadre du Plan d'action « Cœur de Ville » ;

Considérant qu'il convient de solliciter la Région concernant l'appel à candidature relatif à l'aménagement des centres-villes ;

Considérant qu'il convient de solliciter le soutien de l'agglomération pour l'ensemble du projet et le fonds de concours sur les mobilités douces (continuité piétonne et vélo) et pour tenir compte de la présence de la médiathèque communautaire sur la place de l'hôtel de ville ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter le plan de financement proposé par le Maire,
- d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, la Région et CCA.

Je vous propose une petite présentation du visuel des espaces concernés. Je vous rappelle quelques éléments. Au départ, on part du PGD (plan global de déplacement) bâti en 2011, où tous les élus municipaux et toutes les tendances étaient représentés. Ensuite, il y a le PEM en 2015. Ce projet a également été présenté à l'ensemble des élus.

La vue générale, je prends cette diapositive, mais c'est histoire de partir du Plan global de déplacement. C'est un document qui est à votre disposition. Et il l'a toujours été. Nous y avons une vue globale en matière de déplacement sur les grandes orientations et notamment en matière de stationnement où l'objectif était de travailler sur une stratégie de stationnement d'été et une autre hors saison puisque les besoins n'étaient pas les mêmes. On retrouve ce parking relais et la liaison vers le centre-ville et un plan de masse. Ensuite, on ressort sur le projet PEM qui avait été présenté en 2015. Nous, ce qui nous intéresse ici, dans le financement sollicité, c'est la partie Pierre Guéguin, ce que l'on peut apercevoir ici, c'est déjà la barrière psychologique qui existe entre les commerces, la mer et la Ville-Close par cette 4 voies en centre-ville qui a été supprimée et faciliter les déplacements des commerces vers la mer, vers le port. On y reviendra tout à l'heure de manière plus précise.

Ici il s'agit du périmètre qui fait l'objet de cette demande. Il y a la partie Pierre Guéguin, ensuite Hélène Hascoët où il n'y a pas grand-chose qui devrait changer mis à part peut-être la fin avec une borne. Ensuite, on a la place du Général de Gaulle qui vous a été présentée dernièrement, la rue Dumont d'Urville, le passage qui ramène derrière la mairie et qui ramène à la place de l'hôtel de ville et qui accueillera la médiathèque très prochainement.

Ce qui a été recherché ici, ce sont des espaces conviviaux et sécurisés. L'automobile est sur un espace piétons. Mais l'automobile fait partie des moyens de déplacement autorisés avec l'accès des places qui sont ciblées sur des places utiles au commerce. Ce sont des places qui sont avec des rotations fortes parce que ce sont des rotations de 30 minutes. On cherche un espace d'un seul niveau de manière à favoriser le chaland à passer d'un côté à l'autre côté de la rue. On est bien sur une place et non sur plus sur un parking. La perception, c'est une place où on a beaucoup plus d'agrément pour le chaland, donc pour le consommateur, donc pour le commerce, l'objectif recherché est bien de favoriser le dynamisme commercial.

Cette opération intègre un coût qui est déjà parti depuis plus d'un an puisque c'est l'accueil de nouveaux commerces avec l'ancienne mairie. On aperçoit la rue Dumont d'Urville, là encore, c'est le piéton qui est

sur son domaine avec le passage autorisé pour l'automobile de manière à ce qu'on soit bien sur une rue commerçante.

On a cette liaison derrière l'hôtel de ville qui nous ramène devant, là, il s'agit vraiment d'un avant-projet, le but est de présenter quelque chose, parce que de toute manière cette opération est programmée. Sur ce visuel, on retrouve l'objectif avec l'accueil d'une médiathèque, en face de l'hôtel de ville et non loin de l'école de musique. C'est un lieu où on pourra se déplacer avec plaisir. On recherche aussi la liaison entre la Ville-close et la mer. On n'est plus sur un parking. Là aussi se sera une place où on vit, où on se rencontre. Tout cela avec un projet de fontaine, de manière à être visible depuis la Ville-close et d'attirer les personnes sur cette partie de la ville.

Enfin, cette partie du projet PEM, qui est l'avenue Pierre Guéguin, où on retrouve là aussi, des places de stationnement qui sont limitées en temps. C'est une voie qui est rétrécie dans sa largeur de manière à favoriser l'utilisation de l'ensemble de l'espace et profiter pleinement de la situation géographique de cette rue qui est en face de la Ville-close, au cœur du port, et pourtant on ne la voit pas parce qu'il y a des voitures, parce que tout simplement c'est dangereux de traverser. Il faut créer cet espace où on retrouve l'Avenue Pierre Guéguin et la Ville-close. Que l'on puisse se déplacer entre ces deux espaces, que ce soit sécurisé. On recherche aussi un esprit plus familial, ce n'est pas un discours anti-voitures que je prononce ici, mais l'omniprésence de la voiture, où elle est la maîtresse des lieux crée un sentiment d'insécurité pour le consommateur, et notamment pour les familles. Je pense que j'ai tout dit ici.

M André Fidelin :

Si je peux me permettre, François, est-ce que tu peux donner un complément d'information sur les deux dispositions, que ce soit au niveau de l'État et de la Région sur l'action « Cœur de ville » ?

M François Besombes :

C'est un appel à candidature de la Région, il y a deux dispositifs auxquels on répond ici et pour lesquels on remplit le cahier des charges. Il y a un dispositif État, « Opération Cœur de ville » qui avait une échéance qui est passée mais dont le Préfet ouvre un programme qui est pluriannuel. Il a apporté certaines garanties auprès du Maire de manière à ce que ce projet-là puisse être intégré sur ce type de dispositif, même si on dépasse le délai, parce qu'en fait, chaque année, à partir du moment où on répond à un certain cahier des charges, on peut prétendre à avoir des subventions de l'État. De l'autre côté, le dispositif qui est mis en place par la Région, est un dispositif auquel on peut concourir, parce que les travaux ne sont pas commencés. Cette délibération permet de pouvoir présenter notre projet auprès du dispositif Région dès la fin de l'année et avant que les travaux ne soient lancés l'an prochain. Là encore, le cahier des charges est de favoriser et revitaliser les centres-villes. On n'est pas forcément uniquement sur du commerce, mais déjà de pouvoir retrouver de la vie en centre-ville, d'y vivre et d'y habiter et d'y faire ses courses. Là encore, le cahier des charges est un cahier des charges qui correspond très précisément à l'option qui est proposée ici d'avoir un projet global pour le centre-ville.

M André Fidelin :

Merci François pour cette présentation. Est-ce que vous avez des remarques ? On ne va pas refaire le match du conseil municipal dernier où Marc a largement évoqué la présentation de la place du Général de Gaulle et la rue Dumont d'Urville. Mais si vous avez des observations générales sur le dossier, évidemment, il n'y a pas de problèmes. Marie.

Mme Marie Le Meur :

Je ne vais pas refaire le match du dernier conseil municipal, mais je pense qu'il n'a servi à rien. En effet, nous avons tous été étonnés de découvrir des documents que nous n'avions jamais vus. Or, ce soir, on découvre encore des documents qu'on n'a jamais vus. Cet aménagement de l'enclos de Servigny, on ne l'a jamais vu. Cet aménagement de l'Avenue Pierre Guéguin, on ne l'a jamais vu. On nous demande encore ce soir d'avaliser quelque chose dont en amont on n'a rien, on ne connaît pas.

M André Fidelin :

François.

M François Besombes :

Ça a été présenté tout dernièrement en commission travaux. De toute manière, je veux vous rassurer. Il ne s'agit pas d'avancer dans notre coin et ensuite de se servir du conseil municipal comme d'une chambre d'enregistrement. Il est bien précisé sur ce visuel qu'on est sur un avant-projet. On ne peut pas partir d'une page blanche. On est là sur quelque chose qui est partagé en commission et qui fera l'objet d'un travail avec vous si vous êtes présent en commission. Il n'y a pas de souci là-dessus.

M André Fidelin :

Je pense que sur ces dossiers qui sont quand même des dossiers importants, il faudra qu'il y ait un comité de pilotage qui travaille bien en amont sur les dossiers de manière à ce qu'il y ait une concertation la plus large possible que ce soit avec tous les élus, mais aussi avec les conseils de quartiers. Il paraît important, quand on parle aujourd'hui de citoyens, il faut élargir le débat. Notre volonté première est de réaménager le centre-ville afin de le rendre plus qualitatif et plus attractif pour les commerces et la sécurité des chalandes. Ça va tout à fait dans le bon sens. Maintenant, sur le concept, il y aura bien évidemment de la concertation en amont. Comme l'a dit François, outre Général de Gaulle, et Dumont d'Urville, on a pu réfléchir aussi sur le correctif, pour les autres projets parce qu'il y en a 4, on reviendra vers vous et vers les conseils de quartiers pour être plus précis et travailler ensemble sur l'élaboration du projet en tant que tel.

Qui veut intervenir ? Oui, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

Oui, M le Maire, lors du dernier conseil, vous nous avez effectivement demandé de vous autoriser à signer et à déposer la demande de permis d'aménager pour l'aménagement à la fois de la place du Général de Gaulle, la rue Dumont d'Urville ainsi que tout acte s'y rapportant. Je vous rappelle en aparté, que ce projet était aussi dans notre programme électoral. Nous ne sommes donc pas systématiquement contre, comme j'ai pu vous l'entendre dire. Vous nous avez dit aussi le 15 novembre, que ce projet n'était pas définitif et que nos remarques seraient entendues et notamment celles de solliciter des subventions. Je comptais ce soir vous dire que nous avons été entendus mais pas complètement. Je vais revenir un peu sur ce que je vais vous dire parce que nous avons été entendus plus que je ne pensais. Effectivement, ce projet devait, comme je l'avais dit, être global et je pense que la médiathèque doit être le pivot de ce projet. C'est un peu ce qui me semble être le cas ce soir. Si c'est Mme l'adjointe à la culture qui en est responsable, je la remercie. Il faut effectivement construire un projet, le terme est parfois galvaudé, structurant, il faut qu'il soit à la fois culturel, touristique et pourquoi pas portuaire. On est tout près du port, c'est peut-être une architecture maritime qu'il faudrait voir pour ce nouvel établissement. Nous y gagnerons certainement beaucoup, sans doute financièrement parce qu'un tel projet normalement doit avoir plus d'aides financières. Nous prenons acte ce soir de ce qui a été dit. Nous prenons acte aussi de la création d'un COPIL. Je pensais vous demander de réunir toutes les commissions, urbanisme, travaux et culture pour y travailler. C'est un peu ce que vous nous avez dit ce soir. Je vous remercie.

M André Fidelin :

Pour la médiathèque, entre autres, puisque vous en parlez, nous avons reçu cette semaine les cabinets d'étude qui vont se charger de la programmation de cette médiathèque. Nous devons nous revoir la semaine prochaine pour désigner le cabinet d'étude qui travaillera sur la programmation de cette médiathèque. Ensuite, nous enchaînerons vers un jury de concours. On laissera les architectes travailler sur ce bel équipement structurant pour les concarnois et pour les touristes. Voilà, ceci dit, Marianne.

Mme Marianne Jan :

Oui, merci M le Maire. Je vais faire une petite intervention sur ces projets. Vous proposez un réaménagement du centre-ville, mais le centre-ville de Concarneau est où ? Concarneau étant le long de la mer, et très étalé, ce n'est pas un centre-ville tout rond. Place Charles de Gaulle, Avenue Pierre Guéguin, Avenue de la Gare ou les Halles, ou autre endroit, y-a-t-il besoin de mettre des pavés partout ?

M André Fidelin :

C'est pour les manifs !

Mme Marianne Jan :

Vous proposez de voter des réaménagements dont on ne sait rien, sinon de nous avoir présenté un plan de la place Charles de Gaulle, et aujourd'hui on a autre chose, qui a été présenté au dernier conseil municipal et qui a été très critiqué. Nicole a fait les remarques. A t'il été revu en concertation avec les concarnois ou les élus que nous sommes ? A ma connaissance, non. De plus sur tous ces projets, il y a une évaluation chiffrée. Le tableau que vous nous présentez est à notre avis à minima et coûtera sûrement beaucoup plus cher, car une évaluation pour l'Avenue Pierre Guéguin à 322 000 €, je suis très sceptique. N'y a t'il pas mieux et plus urgent à faire avec ces millions pour les concarnois qui y vivent toute l'année ? C'est très visé sur le tourisme qui n'est pas là toute l'année alors que les travaux nécessaires à l'entretien des écoles pour le CCAS, pour un centre de santé, pour le CAC qui se transforme en piscine actuellement, la salle de conférence est fermée pour cause de fuite d'eau de pluie plus qu'importante venant du toit. Aucun projet dont a besoin Concarneau sur la rénovation ou l'entretien des bâtiments qui en fait son caractère, voire la construction de bâtiments à vocation sociale, ne sont programmés.

Petite remarque accessoire de l'Avenue Pierre Guéguin, vous donnez comme raison qu'elle coupe la ville à l'accès à l'eau. Excusez-moi, mais ça ressemble à un gag ce truc. L'accès à l'eau pour Concarneau, c'est le port, et un port ça a des quais, l'accès on peut y aller quand on veut. Il n'est pas barré que je sache. En conclusion, ce que vous nous proposez c'est un projet que nous qualifions pour ma part, de « bling-bling », qui ne tient pas compte de la population qui est vieillissante à Concarneau et qui ne tient pas compte non plus des handicapés. Pour rendre une ville animée, il ne suffit pas de mettre des pavés partout et de la rendre piétonne. Mais j'ai une petite remarque du jour. Suite à ce que nous a dit M le Maire et des circonstances d'aujourd'hui, et pour finir avec humour, vu les mouvements actuels, il est quand même dangereux de mettre des pavés dans les rues.

M André Fidelin :

Vous avez une posture politique d'opposition logique. François.

M François Besombes :

Je voulais savoir Marianne, si tu sais combien de commerces sont en centre-ville ?

Mme Marianne Jan :

Il y en a de moins en moins.

M François Besombes :

Répond à cette question, il y a combien de commerces ?

Mme Marianne Jan :

Je ne les ai pas comptés.

M François Besombes :

Il y en a 350.

M André Fidelin :

C'est facile de faire monter le négatif.

M François Besombes :

Il y en a 350. Derrière ces 350 se sont peut-être 600 ou 700 emplois qui sont là et qui sont concernés par cette action. Lorsque l'on fait ça on ne le fait pas pour le « bling-bling », et encore, si le « bling-bling » permet de renforcer l'emploi sur Concarneau. De plus, le lien de l'avenue Pierre Guéguin à la mer, c'est ce que tu me reprochais en disant que c'était un gag, ce n'est pas du tout un gag. C'est une particularité que l'on a à Concarneau. C'est quelque chose qui est unique à Concarneau et sur la Région. On a un centre-ville au bord d'un port. Ça, ça a un pouvoir d'attraction qui est extraordinaire. On peut faire venir des gens de très loin pour pouvoir profiter d'un centre-ville qui est au cœur d'un port. Derrière, c'est de l'activité économique et c'est de l'emploi. Lorsque l'on fait ça, on pense énormément en fait à l'emploi. Toi qui est très sensible aux emplois justement, parce qu'il y a beaucoup de salariés qui sont dans des conditions parfois pas simples, je pensais que tu serais la première à soutenir ce type de projet parce que tu y verrais un soutien aux salariés qui travaillent en centre-ville, si ce n'est aux commerçants.

M André Fidelin :

Très bien, et il faudra revoir la définition de « bling-bling » quand on parle de sécurité et d'attractivité commerciale et économique.

Mme Marianne Jan :

Quand je parlais de « bling-bling » c'était uniquement l'histoire de mettre des pavés partout. Evidemment que le centre-ville de Concarneau a besoin d'être revu, aménagé. Là-dessus on est d'accord. Seulement, il faut voir les plans, il faut voir les besoins de la ville aussi. Je suis tout à fait d'accord avec les commerces. Je me rappelle que quand j'étais gamine, ou même jeune fille, j'allais faire les courses en ville et je passais l'après-midi à faire les magasins, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. L'avenue Alain Le Lay est sinistrée, l'avenue de la Gare est sinistrée, sur les quais on a beaucoup plus d'agences immobilières que de magasins autres.

M André Fidelin :

Il ne faut pas vivre avec son passé, Marianne, c'est une autre époque.

Mme Marianne Jan :

C'était une autre époque, mais aujourd'hui, s'il n'y a pas d'attractif, les gens ne viennent pas non plus.

M André Fidelin :

Ecoute, je propose que l'on vote cette demande de subvention. Mais on y reviendra bien évidemment.

Ceux qui sont pour ?

Marianne, non ?

Mme Marianne Jan :

Ah, M le Maire.

M André Fidelin :

J'ai essayé.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 29 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET), 1 ABSTENTION (Mme HUETTE-MONCELET).

Merci François.

Conseil municipal du 13 décembre 2018

4	Ressources humaines : Délibération relative à l'adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le centre de gestion du Finistère
---	---

M Alain Nicolas :

Je ne vais pas vous lire toutes les lignes du haut.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2018 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion du Finistère,
Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion du Finistère en date du 26 septembre 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,
Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère et CNP/SOFAXIS signée pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2019,
Vu l'avis du comité technique en date du 28 novembre 2018, relatif à la participation financière de la collectivité pour chaque agent adhérent au contrat du CDG,
Considérant que la collectivité souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie ou d'invalidité,
Considérant que le Centre de gestion du Finistère propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de gestion du Finistère, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci.
- De participer au financement des cotisations des agents adhérent au contrat pour le volet prévoyance et d'augmenter le montant unitaire de la participation par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :
 - o Pour les catégories A : de 3 à 8 €
 - o Pour les catégories B : de 4 à 9 €
 - o Pour les catégories C : de 5 à 10 €

Il est précisé que cette participation sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de gestion du Finistère pour son caractère solidaire et responsable.

- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez des remarques ?

Oui, Marie.

Mme Marie Le Meur :

Je voudrais avoir quelques précisions. J'étais présente au comité technique du 28 novembre 2018, M le Maire vous y étiez aussi. Lors de ce CT, il y a eu des interrogations sur l'augmentation de la part de l'employeur, le coût de cotisation pour chaque adhérent, ce CT s'est terminé par un vote. Il y a eu dans le collège des élus deux votes pour et un contre et les représentants du personnel ont voté contre ou se

sont abstenus. Je pense quand même qu'il y a quelques interrogations et quelques précisions à apporter que je vais demander à M Alain Nicolas de nous apporter ce soir parce que je ne les avais pas eues l'autre jour.

M Alain Nicolas :

Effectivement Marie tu as posé des questions, ce sont des bonnes questions d'ailleurs, sur l'impact du changement de portage. On passe de Collecteam à Sofaxis. C'est toujours d'une durée de six ans. Il y a une augmentation des cotisations, ça il faut le dire. Nous étions à 1.20 chez Collecteam avant le 1^{er} janvier 2018, on est passé à 1.42 après le 1^{er} janvier 2018, suite à la sinistralité qui est relativement importante. Dans le présent contrat, la meilleure offre est 1.64. Il y a une évolution de 1.42 à 1.64 sur les rémunérations du personnel. Il cotise soit sur une TIB+NBI ou une TIB+NBI+RI. Je pense que vous connaissez ces trois termes. Il y a la liberté de manœuvre pour les agents.

Du coup, ça a entraîné une augmentation des cotisations. Les cotisations augmentent également en valeur absolue parce qu'on a élargi le spectre. Jusqu'à présent, l'agent cotisait sur le TIB + la NBI pour ceux qui la percevaient, et demain, ils auront la possibilité de cotiser sur le TIB + NBI ou TIB + NBI + RI. Ce n'est pas tout à fait pareil parce que du coup il va cotiser plus. Pour essayer d'atténuer au maximum le surcoût, on a décidé d'augmenter de 5 euros tous les agents, qu'ils soient de la catégorie C, B ou A. La question qui était posée, était de savoir pourquoi on augmentait de façon identique les 3 catégories ? On aurait pu penser qu'il fallait plus augmenter les catégories C que les A. Je pense que c'est ça ta question. Je me suis lancé dans des travaux, des calculs. Ce n'est pas un souci. Pour les agents qui vont cotiser au TIB et à la NBI, comme précédemment, suite à ce changement de portage, et suite à l'instauration de cette aide de 5 euros, les catégories C verraient leur salaire augmenter d'1.48 € par mois. C'est « peanuts ». Une catégorie B aurait une perte de 0.16€ par mois, et une catégorie A, 1.6€. On voit donc que le C va gagner, 1.48€, le B va perdre 16cts d'€ et le A 1.6€. On voit qu'il y a un spectre relativement large sur l'impact. Ce qui est plus important, je pense c'est la 2^e catégorie si on cotise sur le TIB, la NBI et le RI. La perte est de 0.15% pour les catégories C, pour les B la perte est de 0.21% et pour une catégorie A, la perte sera de 0.40%. On voit là aussi qu'il y a une augmentation. Plus on monte dans les échelons plus la perte est importante. On passe de 0.15 à 0.40.

M André Fidelin :

On peut comprendre que c'est très technique. Tout à l'heure on était loin des citoyens, là on très très loin des citoyens. Mais c'est une adaptation par rapport à des situations liées au nouveau contrat de prévoyance.

M Alain Nicolas :

Ce qu'il faut dire c'est que les nouveaux contrats sont moins intéressants que le précédent contrat de Collecteam parce que c'est la sinistralité qui malheureusement est présente. Et c'est Sofaxis qui a fait la meilleure proposition. Collecteam qui était à 1.42 était largement supérieure aux 2%.

M Claude Drouglazet :

Il faut arrêter de se perdre dans la technique et dans les chiffres. La seule question qui vaille c'est est-ce que le contrat de prévoyance proposé est meilleur que celui d'avant avec une légère augmentation de la participation ?

M André Fidelin :

Oui, les garanties sont meilleures.

M Claude Drouglazet :

Bon ben c'est tout, c'est le débat.

M André Fidelin :

Oui, tout à fait d'accord.

M Claude Drouglazet :

C'est vrai que la collectivité participe davantage, le salarié participe davantage mais la garantie est meilleure.

M André Fidelin :

Oui, les garanties sont meilleures.

M Alain Nicolas :

Ce qu'il faut dire et ce qui est intéressant de savoir, je ne veux pas épiloguer sur le sujet, mais il y a 74 % des agents de la collectivité qui cotisent. Tout le monde ne cotise pas. C'est volontaire. Ce qui est intéressant de savoir c'est que dans le nouveau contrat on peut adhérer à tout moment sans questionnaire médical c'est important. Il y a le maintien des taux sur une période de trois ans. C'est également important. Il y a aussi des changements d'options possibles en cours de contrat par l'agent. Il n'y a pas de résiliation non plus par l'assureur en cas d'aggravation de la sinistralité. Ça c'est important. L'encadrement des augmentations pendant trois ans, je viens de le dire également. Il n'y a pas non plus d'expertise médicale avant le versement des prestations. Ce nouveau contrat est nettement plus favorable aux agents que le précédent même si ça coûte légèrement plus cher.

M André Fidelin :

Après il y a la notion de l'adhésion obligatoire et l'adhésion facultative. Le tarif est également en fonction de cela. Ce qui veut dire que dans le raisonnement des assureurs, quelque part, quand il y a une adhésion facultative, ceux qui adhèrent, qui contractualisent sont des gens qui seraient plus intéressés au niveau des garanties et des prestations que les autres. Il y a la notion d'aggravation du risque sur les adhésions volontaires.

Mme Nicole Ziegler :

Quel est le coût pour la ville ?

M André Fidelin :

Je ne sais pas.

M Alain Nicolas :

17 K €.

M André Fidelin :

17 K €, nous dit M Nicolas. C'est supplémentaire ?

M Alain Nicolas :

Oui, supplémentaires.

M André Fidelin :

Supplémentaires. Il n'y a pas d'autres remarques ?
Nous allons voter.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 13 décembre 2018

5	Finances : Rapport d'orientation budgétaire 2019 – aspects financiers
---	---

M Alain Nicolas :

Première étape du cycle annuel du budget, le rapport d'orientation budgétaire a pour objet de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités. Ce rapport doit permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de « s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ». Le rapport d'orientation budgétaire ne revêt pas de caractère décisionnel et n'est donc pas soumis au vote.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise cependant qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat aura lieu en séance du conseil municipal du 13 décembre 2018. Le budget primitif 2019 sera, quant à lui, présenté lors de la séance du 31 janvier 2019.

M André Fidelin :

Alors, Alain, c'est le débat d'orientation budgétaire. Très schématique, très synthétique.

M Alain Nicolas :

Alors le débat d'orientation budgétaire, DOB s'appelle maintenant le ROB, rapport d'orientation budgétaire. Ça a changé de nom depuis l'année dernière.

M André Fidelin :

Ah bon, j'aurai appris quelque chose ce soir.

M Alain Nicolas :

Il y a 15 slides. Il n'y a pas de choses extraordinaires dans ce DOB ou dans ce ROB. Il y a quatre thèmes, le contexte économique et financier, la situation financière de la ville, la prospective financière et la déclinaison des orientations par enjeu et service.

Le premier c'est le contexte économique et financier, les orientations du budget de l'État s'appuient sur une prévision de croissance de 1.7% pour l'année 2019 et prévoient de ramener le déficit public à 2.8% du PIB, c'était dans la programmation de la loi de finances. La programmation de la loi de finances prévoyait un déficit de 2.8%, nous savons qu'à ce jour ce déficit sera légèrement supérieur suite aux manifestations de ces dernières semaines. On sera plutôt aux alentours de 3.4. Dans la loi de finances c'était marqué 2.8, on a donc marqué 2.8. Mais ce n'est malheureusement plus de réalité à ce jour. Le projet de loi prévoit de ramener à 54% en 2019, le poids de la dépense publique contre 54.6% en 2018. Ce qui est intéressant de savoir, c'est le PIB. Le PIB annuel de la France est aux alentours de 2 300 / 2 400 milliards. La dépense publique augmentera de 0.6% en volume. D'ici 2022, la dette devrait être réduite de 5 points de produit intérieur brut (PIB), la dépense publique de 3 points, avec une stabilisation en volume de 2018.

Plus de 6 milliards d'euros seront rendus aux ménages l'année prochaine, notamment par la suppression de la deuxième tranche de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables. Le taux de prélèvement obligatoire sera ainsi ramené à 44.2% contre 45 % en 2018. Il s'agit de considérations générales.

Au niveau européen, la BCE a décidé de conserver son taux directeur au niveau historiquement bas de 0% ce sont des considérations de microéconomie nationale.

Ce qui est plus important maintenant, c'est la situation financière de la ville avec les principaux ratios de 2017 et 2018.

Sur ces histogrammes, la ville de Concarneau enregistre en 2017 des recettes de fonctionnement supérieures à la moyenne de sa strate, à savoir 1 339€/hab contre 1 335 €/hab pour la moyenne de la strate. En 2016, la moyenne des recettes de fonctionnement était de 1 389 €/hab. La diminution résulte

notamment de la baisse d'attribution de compensation versée par les EPCI dans le cadre des transferts de compétences. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais on a mutualisé un certain nombre de services de la ville en direction de CCA. Pour rappel, la direction financière a été mutualisée au 1^{er} avril 2016, la DRH le 1^{er} septembre 2016, la commande publique, le 1^{er} décembre 2016.

En 2018 les recettes de fonctionnement seraient de 1 241 €/hab, c'est lié au transfert de compétence de la lecture publique.

Les dépenses de fonctionnement par habitant sont inférieures à la moyenne de la strate de 60€/hab en 2017 contre 91€/hab en 2016 avec un montant de 1 149€/hab pour une moyenne de 1 209€/hab.

En 2018, les dépenses de fonctionnement devraient diminuer à 1 146€/hab. Voilà ce que l'on peut dire sur cette première partie des dépenses de fonctionnement.

La 2^e planche va porter sur le produit des impôts locaux par habitant. Il s'agit de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Il est supérieur de 198€/hab par rapport à la moyenne de la strate en 2017. En 2017 à Concarneau c'était 749€ et la moyenne de la strate était à 551€. En 2016 il était supérieur de 2016 €, on est relativement stable par rapport à 2016. On a une légère décroissance de nos impôts par rapport à la moyenne nationale.

Ce produit fiscal par habitant serait en progression de 5€/habitant à 754€/habitant en 2018. C'est l'effet base des valeurs locatives.

En 2017, Concarneau a réalisé un niveau de dépenses d'équipement inférieur à la moyenne de la strate, avec 175€/hab contre 300€/hab pour la strate. Ce niveau de dépense d'équipement par habitant sera de 391€ en 2018, en lien avec la réalisation du pôle tennis et de la rénovation du stade Guy Piriou. Ce sont les deux investissements importants de 2018.

Concernant la dette par habitant, la dette se resserre entre le ratio de la ville et le ratio des communes de la même strate soit 446 €/hab contre 568 €/hab en 2016. On a baissé quand même de façon importante cet écart. L'encours de la dette par habitant devrait diminuer une nouvelle fois en 2018 à 1 221 €/hab contre 1 341 €/hab en 2017. Pour mémoire, nous avons un ratio à 1 753€/hab en 2014, soit une diminution de 30%. Ce ratio, c'est l'encours de la dette en fin d'exercice sur la population INSEE qui est de 19 990 à ce jour.

La planche suivante est intéressante également parce qu'elle retrace l'évolution de l'excédent de fonctionnement, de la CAF brute et de la CAF nette. On voit cette évolution avec le léger creux de 2013 à la fin du mandat précédent.

L'épargne nette passe de 2 039K€ en 2016 à 2 378K€ en 2017. Ceci était lié à une attribution de compensation qui aurait dû être diminuée en 2017. Ça n'a pas été le cas et on le retrouve sur 2018.

Cette dernière devrait atteindre 2 153K€ en 2018. L'épargne nette permet donc de financer les investissements.

La hausse du niveau d'épargne nette en 2017 s'explique notamment par la baisse des dépenses d'intérêts de la dette (-92K€ par rapport à 2016).

Sur la planche suivante, nous passons à la capacité de désendettement. La capacité de désendettement est un ratio dans lequel on trouve au numérateur, l'encours de la dette en fin d'exercice sur l'épargne brute. C'est-à-dire que c'est le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la dette si on ne faisait pas de nouveaux emprunts. On voit que cette courbe-là tend à se resserrer. C'est une bonne chose. En 2017, l'écart à la moyenne est réduit à 0.8 années. La ville enregistre une CDD de 5.8 années contre 5 années en moyenne ; en dessous du seuil des 7 années dit de bonne santé financière qu'il ne faut en principe pas dépasser selon les financiers économistes. Ce ratio devrait se stabiliser proche de 6 années en 2018. Mais c'est très sensible aux différentes évolutions.

Ensuite, quels sont les objectifs de la prospective 2014-2020 ? Il s'agit de limiter le recours à l'emprunt afin de retrouver des marges de manœuvre en investissement. Il ne faut pas emprunter plus que ce que l'on rembourse.

La ville de Concarneau remboursera 2 095 K€ de capital aux banques en 2019 et 865K€ de charges financières, soit un total de 2 960 K€. En 2018, l'annuité était de 3 190K€.

La CDD ne devrait pas dépasser 10 ans à l'issue de la période. Il faut être très prudent, ça peut évoluer à la hausse assez rapidement. La CDD, c'est-à-dire l'encours de la dette rapport à l'épargne brute de l'exercice

devrait être proche de 6 années en 2018.

L'objectif est également d'optimiser les moyens, de préserver les équilibres financiers et mettre en commun les outils. Ceci en lien avec la création du service commun des affaires financières, la mise en place d'un contrôle de gestion et d'un suivi budgétaire précis qui devrait contribuer à atteindre ces différents objectifs.

Lorsque l'on prend par la suite, les dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 1M€.

Les charges à caractère général au chapitre 11 devraient diminuer entre 1 et 1.5% sans tenir compte de la Transat, on pense arriver à 5.2M€ en 2018.

Les principales augmentations portent sur les charges incompressibles qui devraient évoluer environ de 1% tels que les fluides, les taxes et la maintenance.

Les autres lignes de ce chapitre 11 devraient être stables par rapport au BP 2018.

Les charges de personnel, le chapitre 12 devraient évoluer de 1.23% par rapport au BP 2018, tous budgets confondus et à périmètre comparable. Pour le budget principal, l'évolution serait légèrement supérieure aux 1.23 et serait de 1.58%. C'est le budget principal qui est le plus important. Cela représenterait 188K€. Cette évolution est liée en grande partie au GVT, à la PPCR qui a été instaurée en 2016, le retour au CDG, nous sommes passés en dessous de 350 agents au 1^{er} janvier 2018 et on devra réintégrer le CDG au 1^{er} janvier 2019. Ceci nous coûtera 72K€, ce n'est pas rien.

Nous avons également des avancements d'échelon, l'augmentation de la prévoyance, on l'a vu tout à l'heure avec les 5 euros qui représentent en masse 17K€.

On continue, au chapitre 65, les participations et subventions, la participation versée au SDIS, contingent incendie ne devrait pas figurer au budget 2019, compte tenu du transfert de la compétence à CCA. Un montant de 865K€ devrait être diminué de l'attribution de compensation de 2019.

Les subventions versées aux associations et organismes divers devraient être stables au montant du BP 2018 à 856K€. C'est une des composantes du chapitre 65.

La participation versée au Syndicat mixte centre de secours, (construction), nous avons 3K€ de plus c'est peu de chose à 357K€. Le remboursement de cette participation devrait s'éteindre en 2023-2024.

La subvention au CCAS devrait être stable à 380K€.

Voilà pour le chapitre 65 dans ses grandes lignes.

Les charges financières, on en a parlé quelque peu, elles diminuent de 7% par rapport au budget primitif 2018 à 865 K€, ce qui fait un montant relativement important en masse. On n'a pas emprunté ces dernières années du coup le remboursement du capital de la dette diminue ainsi que les frais financiers, on le verra à la page suivante.

Sur la courbe que nous voyons maintenant, qui est somme toute intéressante, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 devrait être de 24.4M€ (il était de 34M€ en 2014 et de beaucoup plus il y a quelques années en 2008) contre 26.7M€ au 1^{er} janvier 2018. En fait c'est le remboursement du capital de la dette, grosso-modo 2.1 M€ 2.2M€ qui vient améliorer l'encours de la dette en fin d'exercice.

Ce montant devrait être de l'ordre de 24.7M€ fin 2019, le niveau d'endettement correspondant à celui de 2003. Je pense d'ailleurs que nous serons plus proches des 24M€ que des 24.7M€.

Maintenant nous voyons les recettes de fonctionnement. C'est un focus sur la DGF. On voit la courbe. On est passés de 3M680 en 2012 et on sera en 2020, à 1M85.

En dotation forfaitaire, on va passer de 3.1 en 2013 à 1.43 en 2019, ce qui fait une baisse de la dotation forfaitaire d'1.7M€ environ, soit une baisse de 54% environ. Ça a un impact très important sur le résultat de fonctionnement et sur l'ensemble de la chaîne.

La fin du pacte de responsabilité annoncé par le gouvernement (contribution au redressement des finances publiques) et le non assujettissement de Concarneau au dispositif de contractualisation avec l'État nous permet d'anticiper un montant de DGF en légère diminution par rapport à 2018.

Le montant attendu pour la DGF 2019 serait de 1 995K€ contre 2 049K€ en 2018, soit une diminution de 53K€ -2.6%.

Au niveau de la dotation d'aménagement, la baisse concernerait uniquement la dotation de solidarité urbaine (DSU) pour - 50K€ soit - 33 %, atténuée par une hausse de la dotation nationale de péréquation pour +43K€ soit +10%.

La baisse se situe avant tout en 2020, parce que la DSU qui était de l'ordre de 200K€ passera à 0€. On n'aura plus le droit à la DSU. La DSU concerne les communes de plus de 10 000 habitants jusqu'à présent, les $\frac{3}{4}$ des communes pouvaient en bénéficier et Concarneau se trouvait juste en dessous des $\frac{3}{4}$. On est passé des $\frac{3}{4}$ aux $\frac{2}{3}$.

Sur la planche suivante, nous passons à la fiscalité. En 2019, les bases d'imposition seront revalorisées forfaitairement par le Parlement. Cette revalorisation forfaitaire impactera le montant payé par le contribuable, il s'agit de la taxe d'habitation, c'est dans la colonne de gauche. C'est un des premiers chiffres que l'on voit. Le pourcentage retenu pour 2019 concernant le coefficient d'actualisation des bases forfaitaires est de 1.8% à ce jour. Il sera connu officiellement à la fin du mois de décembre 2018. Avec les événements de ces dernières semaines espérons que ceci n'aura pas d'impact sur nos prévisions.

Les taux d'imposition sont inchangés depuis 2015. Le levier fiscal ne devrait pas être activé pour équilibrer le budget 2019. On a vu que le fait d'avoir une gestion relativement saine nous a permis à la fois de ne pas augmenter les impôts, de réduire l'endettement et de ne pas emprunter. Là je fais un peu un focus en arrière.

La variation physique retenue pour la taxe d'habitation est de 1%, pour la taxe foncière de 1.2% et 0% pour le non-bâti.

Dans les autres recettes de fonctionnement nous avons la baisse attendue de l'attribution de compensation versée par CCA dans le cadre du transfert du financement du contingent SDIS pour environ 865K€. Les droits de mutation sont liés à l'évolution des transactions immobilières dont le montant de 850K€ est prévu en augmentation de 100 K€ par rapport au BP 2018 compte tenu du niveau de réalisation de 2018 à 1M€. La taxe locale sur la publicité extérieure dont le montant est prévu en diminution par rapport au BP 2018 à 120 K€ sur le BP 2019 (-10K€). La taxe sur l'électricité est proposée à 450K€ comme au BP 2018. La taxe sur les déchets stockés est estimée à 81K€ comme en 2018. Les droits de place et de stationnement sont estimés à 723K€ contre 700K€ au BP 2018. Voilà les principales recettes de fonctionnement.

Nous allons maintenant passer à une partie intéressante, ce sont les hypothèses retenues en matière d'investissement pour 2019. Le volume d'investissement programmé en 2019 en matière d'équipement devrait être de l'ordre de 4.5M€ contre 5.7M€ en 2018.

Vous avez la colonne 2019 avec l'enveloppe récurrente. Nous avons toutes les dépenses des services. C'est relativement stable. Ça oscille entre 1.8M€ et 1.7M€. Il y a un montant qui est relativement important et qui porte sur la voirie. En 2017, nous avons 208, en 2018 nous avons 441 et en 2019 nous serons à 810K€. On retrouve dedans l'eau pluviale pour 300 K€, la rue de Kerose pour 100K€, la rue De Broglie pour 30K€, le rond-point Max Jacob pour 150K€, le Porzou pour 70K€, c'est la plage du Porzou avec son grand mur, il y a aussi les WC publics pour 60K€. Ce sont les principaux postes, tout ceci faisant un total de 810K€ dont plus du tiers représente les eaux pluviales.

Concernant l'urbanisme, dans la colonne de 2019, nous avons 162K€, nous avons 40K€ pour le PLU, les frais d'étude AVAP pour 35K€, la concession d'aménagement du quartier de la Gare pour 82K€ et que nous retrouverons pour quelques années.

En culture patrimoine, nous avons 75K€ en 2019, et nous le verrons plus tard, 750K€ pour 2020, ce sera la rénovation du Ravelin.

En action sociale, nous avons la rénovation de la crèche La « Rue Béole » pour 50K€ en 2019 et le gros des travaux sera réalisé en 2020 pour 510K€.

En sport nautisme, nous avons le gymnase du Porzou pour 120 en 2020, le boulodrome du Douric pour 25 en 2019 et 175 en 2020. Le Pump Track pour 50K€ en 2019 et 250K€ en 2020.

A la page suivante, en voirie et aménagements publics nous avons la démolition de l'ancien parking du centre de secours, pour 150K€ en 2019 et 325 K€ en 2020. Il y a également l'aménagement de la rue du poteau vert devant la caserne, c'est un investissement prévu pour 2020 pour 100K€. L'aménagement PMR de la voirie et des espaces publics pour 2 fois 30K€ en 2019 et 2020, les accès bus 2 fois 30K€ également

en 2019 et 2020. Il y a également 170K€ pour la rue de Keriolet et la rue neuve. L'aménagement de la rue de Kerviniou en 2020 pour 200K€. L'aménagement de la Place du Général de Gaulle pour 1 184 K€ en 2019 et 376 K€ en 2020.

Les espaces verts, la coulée verte des sables blancs pour 145 K€ en 2019.

Nous passons ensuite aux bâtiments, en 2019 nous voyons le lancement des travaux de l'école du Rouz. Il s'agit de la partie architectes. Les travaux seront organisés sur 3 exercices. Ce sont des travaux relativement importants. On verra une rénovation pratiquement totale de l'école du Rouz.

En 2019, en commerce-tourisme, nous avons le remplacement des horodateurs pour 42K€, la révision du règlement local de la publicité pour 35K€ et la signalétique FISAC pour 6K€.

Toujours en 2019, en développement durable, nous avons 30 K€ pour la participation à l'aménagement de la voie verte, 10K€ pour la révision du plan signalétique piétons et 10 K€ pour l'observatoire de la faune sauvage.

En vie associative, nous avons l'ESAT de Kersalé pour 150K€ et l'aménagement de la maison des associations pour 150K€ les travaux n'ont pas été réalisés en 2018 mais ils le seront en 2019. On a donc repris ces 150K€.

Pour l'avenir du port, la CCI tarde à nous facturer, on aurait dû tout payer pour fin 2018. Ce n'est pas le cas, donc on se retrouve avec 108K€. Ça améliore les comptes de 2018 mais ceci se retrouve malgré tout en 2019. Et nous aurons donc 108K€ à payer pour le port. Tout ceci faisant un total de 4.511M€ au titre du BP 2019.

Les recettes d'investissement c'est le dernier slide, l'autofinancement est estimé à 3M€ en 2018. Le FCTVA d'un montant d'environ 319K€ en lien avec les investissements réalisés en 2017, contre 400K€ au BP 2018. Le FCTVA augmentera en 2020 et 2021 avec les travaux du tennis et du stade de football. La taxe d'aménagement est estimée à 380K€ contre 350K€ au BP 2018.

Les fonds de concours sont relativement stables. Ils s'élèvent à 336K€.

Le produit des amendes de police est estimé à 142K€.

Le recours à l'emprunt devrait se faire grosso-modo au même niveau que le remboursement. On voit apparaître à certains endroits plutôt à 2.4M€ / 2.5M€, on sera aux alentours de 2.1M€ / 2.2M€ selon les résultats de 2018.

Les dossiers de demandes de subventions auprès de l'État, la Région et CCA sont en cours concernant l'opération d'aménagement de la place du Général de Gaulle. On a vu le tableau de ces subventions qui a été présenté par François Besombes.

Voilà rapidement lues et dites les planches du ROB-DOB.

M André Fidelin :

Merci Alain pour cette présentation synthétique de ce rapport d'orientation budgétaire. Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je vais essayer de faire un peu plus court que Alain. En fait, j'ai repris les déclarations que j'avais faites en 2017 et en 2018 pour le DOB et je pourrai reprendre d'ailleurs l'intégralité de ce que j'avais dit, sachant que sur le fond de votre trajectoire financière, on n'est pas d'accord depuis le début du mandat. C'est vrai que je pourrai contester point par point en gros ce qu'a dit Alain. Je vais simplement prendre un exemple tout simple. Vous pouvez d'ailleurs suivre facilement parce que vous pouvez vous reporter au document page 7.

Inaudible....

M Claude Drouglazet :

Pardon ? Non, non je n'ai pas renoncé, mais 5 ans pour ça, sans résultat, c'est vrai que c'est un peu décevant.

Simplement, pour moi, c'est un peu le nœud du problème, la différence d'appréciation que nous avons. Là, au milieu de la page 7, je lis, ça me permettra d'expliquer, en 2017, Concarneau a réalisé un niveau de dépenses d'équipement inférieur à la moyenne de la strate, avec 175€ par habitant contre 300€ par habitant pour la strate. Ce niveau de dépenses par habitant serait de 391€ en lien avec la réalisation du tennis et de la rénovation du stade Guy Piriou. En fait, entre 175€ par habitant à Concarneau et 273€ par habitant sur la strate, ça montre bien le déficit d'investissement qu'il y a au niveau de la ville. C'est un choix que vous avez fait parce que vous vouliez effectivement limiter le recours à l'emprunt et diminuer la dette, mais de ce fait-là, on est en situation de sous-investissement dans le cadre du fonctionnement de la ville. Cela met en grande difficulté les services techniques. Simplement pour revenir au foot et au tennis, ça représente 20% de la capacité d'investissement sur un mandat, de la ville de Concarneau. Il y a une vraie difficulté dans les services. Ils n'ont pas les moyens de fonctionner comme ils devraient le faire. Il y a une situation très dégradée à la fois dans les situations du personnel et à la fois sur le patrimoine de la ville. On a parlé des écoles, il y a les bâtiments du CCAS mais il y a aussi l'état de la voirie et l'entretien des espaces verts. C'est une critique récurrente qui vient de la bouche des Concarnois, comme quoi la ville est mal entretenue, etc.

C'est vrai aussi que cette baisse d'investissement ce n'est pas seulement un ratio par rapport à un autre, c'est aussi la baisse du fonds de compensation de la TVA. On en a parlé avec le Maire en charge, il est d'accord avec moi pour dire qu'effectivement c'est un signal indiquant que la baisse des investissements fait la baisse du fonds de compensation de la TVA. Je pense que vous serrez un peu trop fort le cordon parce que ça met la ville en difficulté.

Je dirai que cette politique a des conséquences négatives sur le personnel aussi, dans la mesure où l'étude sur les risques psycho-sociaux démontre une situation assez dégradée, voire très dégradée. D'ailleurs, la faible participation aux dernières élections professionnelles du 6 décembre, devrait vous inquiéter et vous alerter, justement sur cette espèce de difficulté qui concerne l'ensemble du personnel. Je ne pense pas seulement aux services techniques. Mais c'est vrai que ça pose un vrai problème. Sur la fiscalité, et j'en finirai-là, c'est aussi sur la page 7. Il y a maintien des taux, mais on ne peut pas dire que les impôts n'augmentent pas. Ce n'est pas parce que les taux n'augmentent pas que les impôts n'augmentent pas. La fiscalité augmente et il y a un élément important qui ne dépend pas de la commune de Concarneau, c'est bien la valeur locative moyenne.

A Concarneau elle est très élevée, les taux sont très élevés aussi, il ne faut pas s'en cacher. On a les taux les plus hauts de CCA. On en a déjà parlé. Même s'il y a maintien des taux, les taux sont très élevés. La valeur locative est extrêmement élevée par rapport non seulement à CCA parce qu'on est à 3 825 contre 3721 pour CCA.

Si vous comparez avec des communes de la Côte d'Azur, ce que j'ai fait, on a des valeurs locatives plus élevées à Concarneau que sur certaines villes de la Côte d'Azur. Je pense que là c'est peut-être aussi un vrai problème. Ça dépend peut-être du service des impôts. Je ne sais pas, je pense que c'est un élément qui fait qu'à Concarneau on paye beaucoup d'impôts. Voilà ce que je voulais dire sans aller dans les détails, notamment sur les plans pluriannuels d'investissement que vous avez présentés pour 2021-2022. Je ne vais pas aller plus loin, c'est simplement ce que je voulais dire.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Marie.

Mme Marie Le Meur :

Permettez-moi M le Maire de vous faire part de mes ou de nos réflexions. Dans ce ROB, on note effectivement une diminution du volume de l'investissement programmé en matière d'équipement qui passe de 4.5 au lieu de 5.8. Je pense que cela va remonter en fin de mandat. Je voudrais avoir quelques réflexions sur les pages 18.19. Sur les projets liés au mandat, je reviendrai sur la crèche La Rue Béole. Je trouve qu'elle coûte vraiment très cher. Mais c'est effectivement la part sociale intergénérationnelle de la maison des seniors. Mais je tiens encore à dire ce soir qu'il y avait d'autres possibilités. L'école de Kerosé est encore libre. Il y avait possibilité de faire une crèche là-haut.

Au niveau sportif, je ne reviendrai pas sur les urgences de certains équipements sportifs, mais on revoit le boulodrome revenir. Vous y tenez vraiment. 200 000 €, ça date de votre premier mandat. C'était dans votre programme électoral.

M André Fidelin :

Exact, oui.

Mme Marie Le Meur :

Les boules ça peut servir à autre chose qu'à être jetées sur les CRS. Par contre, j'aimerais avoir quelques explications sur le rond-point de la RD 783. Je ne sais pas ce que c'est. J'aimerais bien avoir des précisions. Je ne vois pas ce que c'est. Il faudra me le réexpliquer.

Au niveau de l'accessibilité, j'en ai déjà parlé, c'est un cheval de bataille auquel je tiens. L'aménagement du diagnostic des PMR de la voirie et des espaces, enfin ça commence. 30 000 € en 2019, 30 000 € en 2020, l'aménagement diagnostic accès des bus, 30 000 € en 2019, 30 000 € en 2020. Par contre là, il n'y a pas moitié commune, moitié CCA pour les accès aux bus ?

M André Fidelin :

Oui.

Mme Marie Le Meur :

C'est bien cela, j'ai bien compris.

M François Besombes :

C'est la part ville.

M André Fidelin :

Oui, c'est la part ville ça.

Mme Marie Le Meur :

C'est ça oui. Mais on sait bien qu'au niveau de cette accessibilité, c'est une obligation. C'est prévu par la loi, M le Maire. Et vous avez choisi de ne pas respecter la loi là-dessus. En 2017, il y a eu un diagnostic fait par un bureau d'études, vous avez donné les comptes rendus à la seule réunion de commission d'accessibilité qu'il y avait. Vous gérez 68 bâtiments accueillant du public à mobilité réduite, administratifs, culturels, les écoles etc. Depuis cette loi dite de handicap, vous n'avez pas fait grand-chose et les établissements prioritaires comme les écoles ont des travaux programmés en 2020. Or, je pense quand même que c'est un devoir de solidarité me semble-t-il, et qui plus est imposé par la loi. Je trouve que c'est un peu méprisant pour ces personnes qui sont en mobilité réduite. Elles sont en difficulté motrice, visuelle, auditive etc.

Pour en revenir aux écoles, force est de constater effectivement que vous n'avez rien fait alors que vous aviez dit que vous aviez fait quelque chose. On commence simplement. Le Rouz et le Dorlett c'est pour 2019-2020.

J'aurai encore trois remarques à faire, et je terminerai là-dessus. La première, il n'y a pas de cession de biens prévue cette année ? Rien n'est vendu, on ne sait pas, je n'ai vu ça nulle part. La deuxième, vous parlez d'aide à la personne, en lien avec les personnels soignants des EPAHD pour une population atteinte de la maladie d'Alzheimer, je trouve vraiment dommage que la ville de Concarneau ne se soit pas mobilisée avec la fondation Massé Trévidy pour faire un centre de jour à Concarneau. C'était une demande de cette association. C'était une demande des familles et je pense que vous auriez pu adhérer à ce projet. Enfin la troisième et je terminerai là-dessus, hier soir c'était le CA du CCAS. Je m'aperçois que la subvention est stable. C'est une subvention qui ne devrait pas être stable. Les populations sont de plus en plus en souffrance, et on a entendu hier que ce CCAS était effectivement en grande difficulté. Il faudra, et on est dans une période de vœux, que l'année 2019 soit pour le CCAS une année solidaire, une année généreuse. Mais là encore, c'est un choix politique. On fait du social quand on a envie de faire du social.

M André Fidelin :

Très bien. Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

Oui, M le Maire, nous avons décidé ce soir de placer ce conseil municipal sous le signe des propositions. Je vous demanderai donc de bien vouloir inclure dans votre projet de budget, un certain nombre de remarques et de propositions que nous allons vous faire. En matière d'urbanisme, nous vous demandons un arrêt de tout nouveau projet d'urbanisation, bien entendu pas celui de la Gare qui est déjà bien avancé.

Nous vous demandons notamment de ne pas démarrer l'urbanisation de Kerauret 2. Il est en effet urgent, dans l'optique du nouveau PLU qui va bientôt se faire, de discuter ensemble, et en amont de tout nouveau projet, des circulations. Il est inconcevable de continuer à déverser sur la RD 783 qui traverse Concarneau, un flux incessant de circulation. Il nous faut, tous ensemble, discuter des problèmes de la ressource en eau, je l'ai déjà dit, de l'assainissement et de consommation et de production d'énergie et peut-être même des problèmes dus à l'érosion marine. J'ai entendu tout à l'heure, M l'adjoint aux finances parler du mur du Porzou, voilà bien un exemple qui fait que la montée du niveau de l'eau va avoir des répercussions sur notre territoire. Bien entendu, en matière d'urbanisme, cette liste n'est pas close.

En matière sportive et en matière de nautisme, nous vous demandons une nouvelle fois de réunir les associations afin de connaître et de faire connaître leurs projets sportifs afin que nous puissions, à la ville de Concarneau et dans le cadre budgétaire, anticiper au mieux les investissements. En matière nautique, nous vous demandons de soutenir autant que possible, l'école des Glénans, notamment par une politique attractive en matière de tarifs portuaires. Nous avons appris en effet, que vous souhaitiez augmenter considérablement une partie des tarifs qui leur étaient dévolus et qui étaient pourtant de longue date une des marques de Concarneau. Nous vous demandons de tenir compte des retombées économiques qu'a pour la ville l'école des Glénans et, pour la renommée de notre ville, de ne pas trop augmenter les tarifs comme cela semble être le cas.

En matière d'éducation, notamment en ce qui concerne les écoles, nous vous demandons un compte rendu des conseils d'écoles afin de répondre au mieux aux demandes des enseignants et des parents. Il y a des conseils d'école dans chaque école, à chaque fois ils discutent de travaux et nous souhaiterions en avoir un compte rendu pour pouvoir anticiper les travaux à faire.

Nous souhaitons notamment que des travaux soient effectués dans la salle de garderie récréation du centre-ville où il pleut, l'école Berthou.

Nous souhaitons aussi que des travaux de sécurisation soient faits aux abords de l'école privée Sainte Thérèse du Passage où là vous avez mis des barrières qui sont régulièrement renversées. Il serait mieux d'insérer des poteaux dans la chaussée, c'est à la fois plus solide et plus dissuasif au niveau de la sécurité. Nous souhaiterions aussi avoir quelques explications sur le projet de vente de l'ancienne mairie de Lanriec. Cela est revenu jusqu'à nos oreilles. Il semblerait que vous avez le projet de vendre cette ancienne mairie. Nous vous demandons pourquoi cette vente, pour quels projets ? Comme le quartier se développe et qu'à proximité de la mairie de Lanriec il y a une école, y-a-t-il eu une étude sur l'extension peut-être à venir de cette école ?

Enfin en matière sociale, comme l'a dit Marie, il y a tant à faire. Nous vous demandons simplement pour le prochain budget, hormis de revoir l'attribution au CCAS. Le CCAS c'est aussi des aides aux personnes en difficulté. Cela veut dire que si c'est stable, compte tenu de l'inflation, ça va être une baisse notable pour les personnes en difficulté. Mais nous vous demandons aussi de revoir et de reconnaître le travail du centre social La Balise et d'inclure dans votre budget, les travaux de réhabilitation ou de reconstruction de Kerbalise à Kerandon. Voilà quelques propositions frappées du bon sens nous semble-t-il. Nous nous tenons à la disposition de l'adjoint aux finances pour trouver ensemble des sources de financement, soit par des économies, soit par des subventions, soit par l'arrêt de projets au profit de ces nouveaux projets que nous vous demandons d'inclure dans votre budget. Merci.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alain, est-ce que tu peux apporter quelques éléments sur ce qui a été dit s'il te plaît ?

M Alain Nicolas :

Tout d'abord, pour répondre à Claude, effectivement on a une approche différente de la gestion de la collectivité. C'est une approche différente pour une raison assez simple. Nous étions relativement endettés et je souhaitais que l'on se désendette. Tout à l'heure on parlait d'encours de dette en fin d'exercice, on sera à 24 millions à la fin de 2019. Lors d'un échange avec Claude, je lui disais qu'on était pratiquement arrivés au plancher. Aux alentours de 22 millions on n'aura plus besoin de diminuer notre endettement. On aura une capacité de désendettement de 7 – 7.5. Cela nous amènera à avoir une épargne brute relativement stable, pas confortable, ce n'est pas du tout cela, mais cette CDD de 7, c'est le régime de croisière. On y est presque. Ce qu'il faut quand même savoir c'est qu'il ne faut pas non plus qu'on emprunte plus qu'on ne rembourse. C'est une politique financière que l'on doit adapter. On n'emprunte pas plus que l'on rembourse. Ce qu'il faut savoir, tout à l'heure, je parlais de la baisse de la DGF vous connaissez le sujet avec Nicole. Pour la DGF, nous avons un régime de croisière, nous avons une

perte qui est de l'ordre d'1.8 million chaque année. Ça impacte l'épargne brute et l'épargne nette par voie de conséquence. Ça limite nos possibilités de financement sans avoir recours à l'emprunt. Ce qu'il faut quand même savoir, c'est que depuis que la part forfaitaire de la DGF a baissé, j'ai fait un calcul depuis 2013, jusqu'en 2020, en volume ça représente 8.5 millions. Il y a 8.5 millions d'investissements que nous aurions pu faire et qu'on n'a pas faits, simplement parce que la DGF a baissé de façon conséquente. Il faut quand même le dire, ça.

M Claude Drouglazet :

Micro non allumé...

M Alain Nicolas :

Oui, mais ça c'est un constat. Ceci pour les aspects généraux des finances de la collectivité, je pense que les finances de la collectivité sont saines. Il faut être prudent quand on dit ça. Je crois que pour dire cela, il faut avoir un recul de plusieurs années. Ce n'est pas le cas. On a une année 2017 qui a été correcte. 2018 le sera également. Mais il faut être très vigilant, suite à cette DGF qui a baissé, sur nos dépenses. Après, c'est une question d'orientation des dépenses, ce sont les aspects politiques. On a beaucoup parlé des écoles, et je pense qu'Éric aurait beaucoup de choses à dire sur les écoles.

M André Fidelin :

Je vais rebondir sur ce que vient de dire Alain. Alain a présenté le ROB dans son aspect comptable avec l'articulation d'équilibre qui nous est nécessaire autant que le budget de l'État, lui peut s'emballer. Nous, on a l'obligation d'être à l'équilibre sur notre exercice. Ce qui fait que nous avons une articulation comptable qui tient compte de différents éléments, du contexte, et tu l'as dit Alain, il y a la baisse des dotations de l'État. Et en somme, notre volonté c'est d'arriver à trouver un équilibre qui soit positif en tenant compte du compte de gestion. Le compte de gestion, ce sont les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement. On voit que c'est de plus en plus difficile, ce qui fait que ça nous dégage une CAF nette qui est de plus en plus altérée. Quand on parle de CAF nette, en découlent les investissements. On est beaucoup plus prudents aujourd'hui dans les investissements, et c'est dans toutes les communes la même chose. L'autre jour, il y avait à CCA, dans le cadre du pacte financier fiscal, la présentation financière de toutes les communes de notre territoire et on a vu que les communes investissaient moins parce qu'elles n'ont plus les moyens. Et véritablement, il faut bien mettre en place des objectifs par rapport à nos orientations. Mais comme le disait Alain, c'est la CAF nette qui va nous permettre de dégager des possibilités d'investissement. Il y a aussi le désendettement, on est parti de loin avec un stock de dettes à 34 millions d'euros à une autre époque, pour arriver à 24 aujourd'hui. Tout cela malgré les contraintes. On peut dire que ce n'est pas facile et c'est grâce aux arbitrages que l'on peut faire, ils ne sont pas faciles parce que c'est notre souhait de maintenir le niveau de service public suffisamment acceptable pour nos citoyens, même si ce n'est pas facile. Alors, quelques fois, on est obligé de corriger certaines choses. Tout à l'heure on parlait du mal-être, des RPS, c'est un élément parce que ce n'est pas facile, y compris pour les personnels, les agents, il faut faire plus aujourd'hui avec moins. Il faut bien trouver des solutions. Il y a des arbitrages qui ne sont pas simples, mais on essaie de les faire dans la concertation, dans la difficulté c'est sûr, en maintenant un niveau de service aux citoyens qui soit tout à fait correct. Concernant les investissements, vous avez quand même pu vous apercevoir qu'il y a quand même eu des investissements qui ont été réalisés sur la ville ces dernières années. J'espère que vous tous qui étiez aux inaugurations diverses, vous avez pu les constater. En ce qui concerne les investissements, également dans le projet de territoire, vous avez pu constater qu'il y avait un consensus de territoire à la communauté d'agglomération pour les investissements communautaires. Et on a pu voir qu'au-delà du tennis qui a été réalisé, c'est un investissement important, 2 millions d'euro, ensuite il y a eu l'investissement sur le stade Guy Piriou. Récemment, nous avons inauguré le complexe d'athlétisme sous la compétence de CCA. Nous aurons la médiathèque dans le futur. On aura la salle de gymnastique et j'en passe. Oui, il y a aussi le boulodrome.

Tout cela pour dire que néanmoins il y a quand même des équipements qui sont réalisés à Concarneau pour le bien-être des citoyens, pour les associations. Même si c'est difficile, on arrive quand même à s'en sortir. C'est sûr que quand on regarde les chiffres, que nous a présenté Alain, sur le plan comptable, on peut s'apercevoir qu'on a quand même depuis quelques années, un budget qui est sain, mais qui est fragile. Régulièrement, on est obligé d'arbitrer, de remettre en question parce qu'on est obligé de revoir notre copie avec les services et les élus. Ce n'est pas facile parce que les élus de secteur se trouvent quelques fois frustrés parce que ce n'est pas tout à fait ce qu'ils espéraient. Vous avez pu voir que dans

nos orientations, nos objectifs sur 2019, nous avons remis une enveloppe plus importante sur la voirie. On s'est aperçu que depuis quelques temps, ça s'était dégradé de ce côté-là. On a passé à 800 000 euros le budget voirie. Sur les écoles, on est sur un plan pluriannuel d'investissement, ce qui fait que l'école du Rouz, le Dorlett, sont en priorité les deux écoles qui seront prises en considération. Il a été estimé que ce serait les priorités. Notre volonté, même si c'est lissé dans le temps, c'est quand même d'apporter des réponses à des questions et à des orientations qui sont nécessaires et prioritaires pour le futur.

Voilà ce qu'on essaye de faire, maintenant sur toutes les questions qui ont été posées, Claude, tu n'es pas d'accord, mais ça paraît logique.

Mais c'est vrai que nous, nous sommes en responsabilité et c'est différent.

M Claude Drouglazet :

Micro non allumé, inaudible...

M André Fidelin :

Oui, d'accord.

M Claude Drouglazet :

J'ai oublié le micro, excusez-moi pour les services.

M André Fidelin :

Je viens de l'expliquer, il y a quand même des investissements qui sont faits à Concarneau. Il y a des investissements d'équipement pluriannuels, nous avons des investissements sur l'aménagement de notre ville, ils ont été présentés par François, vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a rien de fait.

Dans tous ces investissements concernant la voirie, là on est bien sur la voirie, on tiendra compte aussi de l'accessibilité, il est nécessaire d'en tenir compte. Je suis d'accord avec Marie pour dire qu'on est en retard sur l'avancement des investissements sur l'accessibilité. On parle bien des bâtiments et de la voirie. Sur la voirie, on va apporter des solutions dans les prochaines années parce que les futurs aménagements qui seront faits tiendront compte de l'accessibilité.

Concernant la RD783, il me semble que c'est au carrefour d'Intermarché. On est sur le réseau départemental vous savez que depuis longtemps, il y a un projet de réhabilitation entre Kerviniou et le centre Leclerc. On a accepté de s'engager sur une étude préalable entre la ville, CCA et Trégunc. Nous avons acté le principe. Par contre, nous n'avons jamais eu de réponse du Département sur la lettre que nous avons adressée pour savoir si le Département s'engageait dans l'investissement des travaux. Parce que payer de l'ingénierie sur des bureaux d'études, c'est bien, mais on voudrait bien savoir si le Département s'engage pour réaliser les travaux. Evidemment nous devons mettre la main à la poche, mais le Département est quand même le maître d'ouvrage et le principal financeur de ce projet. Nous sommes d'accord sur le principe d'y aller, mais on voudrait savoir si le Département veut y aller et à quel niveau.

Ensuite, sur la cession de biens, on nous a reproché à une autre époque de ne pas présenter des comptes fiables.

Mme Nicole Ziegler :

Des comptes insincères, des budgets insincères.

M André Fidelin :

Oui, c'est le terme. Précédemment, avant que nous arrivions aux affaires à Concarneau c'était pareil, je crois me le rappeler. J'ai des exemples d'ailleurs.

Ensuite, ce qu'il faut dire également, c'est que oui effectivement nous avons sous le coude des cessions de biens, mais c'est en cours. C'est un plus pour améliorer les comptes s'ils arrivent dans nos comptes. Aujourd'hui, on ne peut pas les inscrire dans le BP entre autres parce qu'on veut être sincères. Et parce qu'il n'y a rien de fait aujourd'hui, même si on est sur une procédure de cession de biens.

Le centre Alzheimer, il y a eu une large concertation avec le CHIC sur ce dossier-là, je ne me souviens plus du nom de la personne référente au CHIC et qui est partie à Pont-l'Abbé. Mais on était très avancé pour ouvrir au centre Foch, un centre de jour Alzheimer. C'est tombé à l'eau. Certainement que l'ARS n'a pas suivi. Je crois que c'est ça. Mais véritablement on a la volonté d'avancer sur ce dossier. Ce n'est pas nous. On peut l'accompagner, mais là encore la maîtrise d'œuvre c'est le CHIC qui l'a. On attend qu'ils reviennent vers nous pour aller dans ce sens.

Sur les écoles, j'en ai parlé. Sur le CCAS, c'est vrai que c'est une stabilité, ça pourrait être moins mais ça pourrait être plus aussi. Je suis d'accord avec vous. Mais il faut aussi se rappeler que par rapport à une autre époque, on a doublé la subvention.

Mme Michelle Lemonnier :

Oui, tout à fait. En votre temps, c'était 190 000 €. On est à 380 000 € aujourd'hui. Ne nous dites pas le contraire.

M André Fidelin :

Ensuite, sur l'urbanisme, il y a le PLU qui est en cours. Dans le PLU il y aura de la concertation avec les citoyens, entre élus. Marc pourra dire un mot s'il le veut. Ensuite l'école des Glénans, je dois recevoir M Roncière que j'ai déjà reçu il y a quelques temps. On doit le recevoir la semaine prochaine avec Bruno Quillivic. On arrivera à trouver un terrain d'entente qui puisse satisfaire les deux intervenants que sont la ville et l'école des Glénans, considérant que pour Concarneau, l'école des Glénans est une instance, une entité et une association qui est l'une des vitrines de Concarneau. Il n'est pas question que l'on aille au clash ou que l'on ait des réponses négatives à leur fournir. Il y a certainement à revoir la convention qui est en place, parce qu'elle est complètement obsolète, elle ne correspond plus du tout avec le présent. A savoir le nombre de bateaux, qui augmente chaque année. Il faut revoir tout ça et on va trouver un terrain d'entente, il n'y a pas de problème. Je ne me fais pas d'illusion là-dessus.

Voilà l'essentiel. S'il y a d'autres intervenants, peut-être Éric et après Marc. Rapidement Éric, quelques éléments.

M Éric Malléjacq :

Oui, très rapidement. Tout cela pour dire que depuis de nombreuses années, des travaux sont réalisés dans les écoles, certaines années un peu plus et certaines années un peu moins. Cela fait qu'actuellement on a des points qui sont identifiés comme nécessitant des travaux plus importants, c'est le cas de l'école du Rouz. Vous parliez tout à l'heure des problèmes d'accessibilité dans les écoles. La majorité des écoles sont accessibles sans difficulté et l'école du Rouz étant effectivement celle qui pose de par sa structure et de par la présence d'un étage, le problème le plus important d'accessibilité et qui sera bien évidemment réglé lors de la rénovation. Bien évidemment, vous faisiez état tout à l'heure aussi du budget qui était alloué en 2019 pour la rénovation de l'école du Rouz. Je ne suis pas technicien mais effectivement, il faut bien commencer par une maîtrise d'œuvre avant de commencer les travaux opérationnels. C'est la raison pour laquelle ça a été mis sur 2019, les travaux opérationnels, à savoir la remise en état, les travaux sur le restaurant scolaire et sur le reste de l'école, sur les années suivantes, ce qui est tout à fait logique.

Malgré tout, cette année il y aura également, vous l'avez sûrement remarqué dans le rapport, des travaux sur la chaufferie, qui va être refaite sur Le Rouz, les choses avancent et d'ici quelques années ce groupe scolaire du Rouz qui en avait besoin sera réaménagé. On parle beaucoup des travaux d'investissement mais il ne faut pas non plus oublier les travaux qui sont faits en régie, ils sont nombreux. L'un des points aussi qui avait été souligné, comme nécessitant des travaux, à savoir l'école de Beuzec maternelle, certains travaux seront réalisés en régie en 2019 pour justement aussi améliorer le confort des enfants. Progressivement les choses avancent, on peut peut-être regretter que quelques fois ça n'ait pas été aussi rapide que l'auraient souhaité certains. Ceci dit, les choses avancent et on se retrouve maintenant avec des écoles dont l'état est bon. Il y a des points qu'il faudra améliorer mais en tout cas, on avance dans le bon sens.

M André Fidelin :

Marc, un petit mot sur l'urbanisme.

M Marc Bigot :

Sur deux choses. D'éventuelles cessions, oui bien sûr. C'est bien d'ailleurs d'y penser. On a des locaux qui ne sont pas occupés et qui sont dégradés. Vous avez parlé d'accessibilité, nous avons des locaux qui ne répondent pas à ces règles d'accessibilité. Dans les réflexions que l'on a, on imagine qu'on travaille sur des projets qui permettront je l'espère ou permettraient, je l'espère d'accueillir le public dans de meilleures conditions. Ça passe par certaines cessions. Il n'y en a pas eu cette année d'ailleurs. Pourtant on avait quelques dossiers mais ils ne sont pas aboutis. On ne va pas annoncer des cessions pour faire des cessions. C'est un ensemble qui s'équilibre entre des locaux qui n'ont plus d'usage et d'autres qui peuvent

se libérer et qui apporteront de meilleures conditions d'accueil pour les concarnois. Il n'y a pas de tabou là-dessus. Tout le monde fait de la cession, c'est de la gestion.

Concernant les permis de construire ou les permis d'aménager et notamment le permis d'aménager qu'évoquait Nicole, et qui devrait être refusé. L'urbanisme c'est quand même quelque chose qui est très réglementé, heureusement d'ailleurs. Tout est bâti sur des bases légales de droit. Pour refuser un permis d'aménager actuellement il faut vraiment avoir les bases qui nous permettront de le faire. Le permis que tu as évoqué Nicole, est un permis qui a d'ailleurs été déposé par un bailleur social il y a plus d'un an. Il est toujours en cours d'instruction. Depuis, sur des bases qui nous permettaient de le faire, tu devrais le savoir d'ailleurs, parce que ce qui est bien en commission urbanisme, c'est que les comptes rendus de la commission sont diffusés à l'ensemble des membres du conseil municipal. Ce qui est très bien. Deux permis d'aménager ont été refusés parce qu'on avait les bases pour les refuser. Quand on peut le faire, ce n'est pas qu'on le fait, quand on peut le faire, on se doit de le faire. D'ailleurs, si les bases légales ou si la réglementation n'est pas respectée, dans ce cas-là sur Kerauret, on est dans une première phase de diagnostic d'un PLU que tu connais mieux que moi, Nicole, parce que tu l'as certainement voté en 2007. Je la refais à chaque fois, mais c'est quand même la réalité. C'est la base de travail du service depuis 2007. Est-ce que le PLU n'était pas parfait à l'époque, je n'en sais rien. Ce PLU réserve encore bon nombre de zones qui pourraient être constructibles du fait de leur classement. Toutes n'intéressent pas les bailleurs, les promoteurs. Mais voilà, actuellement il y a des permis qu'on ne peut pas refuser parce que rien ne nous permet de les refuser.

Le prochain PLU, comme je l'ai indiqué, ça y est c'est parti. Il y a une phase diagnostic qui nous permet en plus d'associer la population. D'ici 3 ans et demi la ville de Concarneau aura un nouveau document qui permettra de construire le Concarneau de 2030. Actuellement, on fait avec les outils que l'on a, et avec la réglementation qui l'accompagne.

M André Fidelin :

Merci Marc. Evidemment, là on est dans le débat d'orientation budgétaire. Mais dans le budget primitif on aura évidemment des éléments plus précis sur ce budget 2019. Oui, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

Concernant les cessions de biens qui appartiennent à la ville de Concarneau, je l'ai déjà dit, je ne suis pas opposée par principe à des cessions. Je me souviens de la cession de la « Poste » de Beuzec, elle n'était plus occupée, elle était vide. C'était de la bonne gestion. Il y a certainement d'autres cas que je n'ai plus à l'esprit mais il n'y a pas de soucis. Mais une cession de biens, ce n'est pas que de la gestion. On cède un bien parce que derrière il peut y avoir un projet. On a eu vent de la possibilité de la vente de la mairie de Lanriec. Par principe, je n'y suis pas opposée non plus. Je vous demande simplement de réfléchir à cet emplacement dans la mesure où à côté, il y a l'école. On l'a vu M le Maire ensemble, vous m'avez parlé de 2 000 logements qui vont se faire où sont en cours d'être faits à Lanriec. Je sais en tout cas qu'il va y avoir des enfants qu'il faudra mettre dans une école. S'il faut agrandir l'école, il ne faut pas obérer l'avenir. C'est tout ce que je veux vous dire à ce sujet. Après, qu'un bâtiment vide soit vendu, c'est effectivement de la bonne gestion.

Concernant Kerauret 2, on l'a vu en commission urbanisme au moins deux fois. Il y a eu une présentation, et je me souviens qu'unaniment, tous les membres de la commission, je me souviens que M Calvarin était là, j'ai d'ailleurs une pensée pour lui, c'était la dernière fois où je l'ai vu en commission. Il nous avait dit, il ne faut pas faire un tel projet parce que sur le PLU, il y avait le projet de faire une route qui permettrait d'aller du quartier des Sables blancs à Coat Conq, ça passerait par-là et il fallait être attentif et ne pas mettre à l'urbanisation ce terrain-là. Unaniment, tous les membres de la commission ont voté contre, quelques mois après, on nous dit que ça va être urbanisé. Je ne sais pas si le marché de l'immobilier ne va pas s'écrouler un jour à Concarneau, j'ai cette interrogation-là. Je me trompe peut-être, mais à force de voir des constructions partout. Et derrière, il y a aussi des choses à prévoir, en eau, en assainissement, en établissements publics, en salles de réunion etc. Tout cela doit être mis sur la table. Evidemment, le PLU en 2007, je l'ai voté. Les temps ont changé. Les problèmes de changement climatique n'étaient pas aussi prégnants à l'époque. Le PLU consiste à déterminer des zones qui pourront potentiellement être construites. Ça ne veut pas dire que l'on soit dans l'obligation formelle de le faire. C'est le développement de la ville qu'il faut voir aussi. Ce n'est pas simplement de faire entrer des taxes foncières ou d'habitation pour un budget.

M André Fidelin :

Marc.

M Marc Bigot :

Excuse-moi, Nicole. On ne construit pas pour faire entrer des taxes. Je rappelle que c'est un bailleur social qui s'intéresse au secteur de Kerauret. Tu reliras le PLU de 2007 que tu as oublié. Il n'y a, à aucun moment, le tracé d'une traversée nord-ouest de la ville sur ce secteur-là. Ça n'existe pas. C'était un secteur qui était prévu à l'urbanisation tout simplement. Effectivement, à la commission urbanisme, les avis étaient opposés, voire très réservés.

Inaudible....

Comment ? Si, c'est moi qui signe. J'ai la délégation. Ça se fait comme je l'ai dit, je me répète, il faut avoir les arguments juridiques pour refuser actuellement un tel permis, sur la base du PLU actuel. Et ce que tu dis, et là on se rejoint, les réflexions qu'il y a actuellement sur le futur PLU, c'est justement pour redéfinir, actualiser un document qui a onze ans, à la lecture d'une nouvelle époque que nous vivons, à la lecture de considérations que l'on a sur l'occupation des territoires, sur un type d'urbanisation, sur les énergies, les modes de transport etc.

Ça, c'est le PLU que nous sommes en train de faire. Je sais déjà qu'à travers les groupes de citoyens que l'on a pu constituer, que ce sont pour chacun d'entre eux, de véritables projets, des idées. On a tous changé depuis onze ans. Chacun voit les choses différemment. Certainement que le prochain PLU, de toute façon comme il répondra à certaines obligations, verra son expansion diminuer sur des terrains agricoles. C'est normal. C'est un PLU que l'on va construire pour 2030. Ce n'est pas un PLU d'il y a 10 ans.

M André Fidelin :

OK Marc. Je propose que l'on termine sur le ROB.

Mme Nicole Ziegler :

Je vous ai fait un certain nombre de propositions, M le Maire. Vous les retiendrez ?

M André Fidelin :

Oui, j'ai noté. Il n'y a pas de votes. Je propose que l'on passe au point suivant. Je laisse la parole à Alain pour présenter la suite.

M Alain Nicolas :

Juste simplement dire un mot pour répondre à Claude sur le FCTVA. Le FCTVA est vraiment technique. On a toujours un décalage de deux ans entre le moment où on fait les travaux et le moment où on perçoit la TVA. On a effectivement une période creuse. Après 2015-2016-2017, on a moins investi qu'en 2013 et 2014. 2015 et 2016 ont été effectivement des années fastes pour la FCTVA proches d'un million d'euros. Avec les travaux réalisés en 2018 et ceux de 2019, en 2020 et 2021, on devrait être de l'ordre d'un million d'euros, ce qui n'est pas le cas à ce jour, parce qu'on est plutôt à 300 000 €. C'est le décalage qui est un peu gênant.

M Claude Drouglazet :

Inaudible, micro non allumé.

M Alain Nicolas :

Non, ce ne sera pas ce chiffre-là. On sera plutôt proche du million. C'est comme ça, mais je suis d'accord avec toi.

Donc on va passer à la délibération suivante.

Conseil municipal du 13 décembre 2018

6	Finances : Délibération autorisant le maire à engager et mandater les dépenses d'investissement
---	---

M Alain Nicolas :

Les budgets 2019 principal et annexes seront votés en janvier 2019.

Selon l'article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement (AP/CP).

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Exemple sur le budget principal :

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif (hors chapitre 16 «_Remboursement d'emprunts_») = 5 747 352€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 1 436 838€, soit 25% de 5 747 352 €.

ANNEXE : Détail par chapitre ouverture anticipé crédits 2019

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2018

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2019, avant vote du budget, dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2018, sur le budget principal et les budgets annexes.

M André Fidelin :

Merci Alain, c'est une délibération de formalisation, comme chaque année. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Comme chaque année, je dirais, principe de l'annualité budgétaire, plus on se rapproche du principe de l'année civile, mieux c'est en terme de gestion. Je sais que ça a un aspect pratique, il faut bien que les services fonctionnent. Je pense que c'est de bonne gestion et d'ailleurs je ne suis pas le seul à le dire, la cour des comptes le dit aussi qu'on s'aligne de plus en plus sur l'année civile.

M Alain Nicolas :

L'année dernière on a voté le budget au mois de mars et cette année on va le voter fin janvier.

M Claude Drouglazet :

C'est bien, en progrès.

M André Fidelin :

Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

Est-ce que vous pourriez inclure dans les investissements pour 2019 les travaux pour Kerbalise ?

M Alain Echivard :

Le regret c'est que dans l'aménagement du quartier de Kerandon, Kerbalise n'a pas été intégrée. C'est regrettable. Mais ça ne veut pas dire que le financement revienne totalement à la ville. Ça devrait être un budget partagé et ça devrait s'inscrire dans le cadre de la politique de la ville.

Mme Nicole Ziegler :

Je suis entièrement d'accord avec vous Monsieur. Quand on a travaillé sur ce projet de contrat de ville, je m'étais étonnée qu'effectivement Kerbalise n'y soit pas. Je m'étais aussi étonnée que l'école de Kerandon n'y soit pas non plus. Dans un quartier ville comme cela était le cas, je pense que tout cela aurait dû y faire part. Mais il n'est pas impossible, parce que j'imagine que vous avez en tête Finistère Habitat par exemple. Il suffit que M le Maire, lorsqu'il est présent dans les copil, qu'il en fasse la demande.

M André Fidelin :

S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose le vote.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 13 décembre 2018

7	Finances : Tarifs des services municipaux - 2019
---	--

M Alain Nicolas :

Les principales évolutions tarifaires pour **2019** vous sont indiquées ci-après.

Il y a beaucoup de tarifs qui n'ont pas d'évolution.

- **Les tarifs divers** : pas d'évolution proposée.

- **Les tarifs funéraires** : en augmentation moyenne de +1 %, suivant l'inflation prévisionnelle sauf pour les droits de séjour dans caveaux provisoires jusqu'au 30^e jour et au-delà.

- **les encarts publicitaires dans sillage** : en augmentation moyenne de +1 %, suivant l'inflation prévisionnelle.

- **les droits de place / citoyenneté** : Quelques évolutions dont ;

- ✓ La réquette de signalétique d'information locale (l'unité) passe de 122 € à 130 € ;
- ✓ Le forfait d'installation pour occupation non déclarée passe de 100 € à 250 € ;
- ✓ Nouveau tarif pour la non restitution d'un panneau de signalétique : 50 € ;
- ✓ Nouveau tarif pour le raccordement électrique de 100 A à 910 €.

Les autres tarifs sont présentés sans évolution.

- **locations de matériels et prestations service espaces-verts** : tarifs en augmentation moyenne de 2 %. Création de nouveaux tarifs pour la fourniture de matériel (barrière, chaise, table...).

- **tarifs eaux pluviales** : augmentation moyenne de +4,4 %. A noter la diminution du tarif réalisation de « bateau d'accès » le mètre linéaire de dépose de bordure de trottoir à 13,20 € contre 15,50 € en 2018.

- **tarifs services des sports** : Pas d'augmentation pour l'utilisation des installations sportives.

- **tarifs Concarneau-Voile** : De multiples augmentations comprises entre 0,5 % et 38,9 % (caution salle de conférence à 50 € contre 36 € en 2018). En moyenne les tarifs sont augmentés entre 50 cts et 2 € pour les stages de voile.

- **tarifs Patrimoine et archives** :

- ✓ Augmentation du tarif visite guidée pour les groupes inférieurs à 25 personnes de 112 € à 135 € en semaine et de 137 € à 145 € le dimanche et jours fériés ;

- **tarifs école municipale de musique** :

- ✓ Les propositions tarifaires sont identiques à 2018.

- **tarifs des locaux associatifs** :

- ✓ Tarifs inchangés.

- **tarifs Centre des Arts et de la Culture** :

- ✓ tarifs inchangés.

- **tarifs billetterie Spectacles** :

- ✓ tarifs inchangés sauf pour la carte abonné saison qui passe à 15 € contre 10 € en 2018.

- **tarifs bac du passage** :

- ✓ Pas d'évolution sur les tarifs du BAC sauf pour le carnet de 10 tickets qui passe à 7 € au lieu de 6,70 €.

- tarifs éducation enfance :

- ✓ Augmentation moyenne des tarifs de 1 %.
- ✓ Suppression des tarifs suivants au centre Auguste DUPOUY:
 - Location du restaurant municipal de Foch de 18h à 1 h,
 - Location en journée complète ;
 - Repas le dimanche et jour férié.

- tarifs animation jeunesse :

- ✓ Les tarifs augmentent d'environ 1 % en moyenne mais de façon différenciée suivant les coefficients familiaux. À noter la refonte des quotients familiaux utilisés par la commune en adéquation avec les quotients familiaux utilisés par la CAF.

- tarifs Maison de la petite enfance :

- ✓ Application du barème de la Caisse Nationale Allocations Familiales ;

- tarifs activité jeunesse :

- ✓ Augmentation de 5 cts soit +0,9 % pour la carte animation jeunesse.

- tarifs cuisine centrale :

- ✓ Augmentation moyenne des tarifs d'environ 1,50 % ;

- tarifs restaurants scolaires :

- ✓ Augmentation moyenne de 1 % soit +0,05 cts par tickets ;
- ✓ Les repas pour les enfants non-inscrits et sans ticket seront facturés 0,06 € de plus qu'en 2018 ;

- Tarif ticket adulte et repas du personnel municipal :

- ✓ Le repas complet pour un adulte passe 5,025 € HT à 5,08 € HT soit +1,00 % ;
- ✓ Le repas pour le personnel communal passe de 4,74 € HT à 4,79 € HT soit +1,00 % ;
- ✓ Le repas complet extérieur est stable à 8 € HT ainsi que le repas buffet extérieur à 4,50 €.

ANNEXE : GRILLE TARIFAIRE 2019 -

Vu l'avis des différentes commissions municipales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 4 décembre 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les tarifs 2019 du budget annexe du « bac du passage » ;
- d'adopter les tarifs 2019 du budget annexe « cuisine centrale » ;
- d'adopter les tarifs 2019 du budget annexe « centre des arts et de la culture » ;
- d'adopter les tarifs 2019 du budget principal.

M André Fidelin :

Merci Alain, est-ce qu'il y a des remarques ?

Non, nous passons au vote.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 23 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET). Mme AHJRI et M ALLOT (+pouvoir) s'étant absentes au moment du vote.

Conseil municipal du 13 décembre 2018

8	Finances : Tarifs du port de plaisance - 2019
---	---

M Alain Nicolas :

Les tarifs n'évolueront pas en 2019 par rapport à 2018 hormis pour les tarifs des autorisations de mouillage à Kersaux qui augmentent d'environ 10% pour toutes les catégories et les tarifs du ponton de la porte au vin qui augmentent d'environ 2.5% pour toutes les catégories.

À noter la mise en place d'un tarif pour l'inscription et le renouvellement sur la liste d'attente de 10 €.

De plus, le port de plaisance fait partie du réseau Passeport Escales. En 2018, le port recevait des escalants du réseau.

En 2019, le port continuera à recevoir des escalants et deviendra un port émetteur. Pour cela, le port a mis en place un nouveau tarif de 30 €, correspondant à l'achat d'une carte Passport Escales offrant 5 nuitées aux plaisanciers, sous contrat sur les installations Ville, dans les ports du réseau.

Le prix de la carte est le même pour l'ensemble des catégories.

ANNEXE : Grille tarifaire Port de plaisance 2019

Vu l'avis de la commission nautisme et du conseil portuaire

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2018

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les tarifs 2019 du budget annexe du « Port de plaisance ».

Voilà ce que je pouvais dire sur les tarifs 2019 pour le port de plaisance.

M André Fidelin :

Merci Alain. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

C'est une remarque de forme. Quand on met un visa sur les avis de commission, il serait bien de savoir si la commission en cause a émis un avis favorable ou un avis défavorable. Quand on ne fait pas partie de la commission, c'est intéressant de le savoir.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET). Mme AHJARI et M ALLOT (+pouvoir) s'étant absents au moment du vote.

Mme Ziegler :

Comme au conseil portuaire et en commission du port de plaisance j'ai voté pour les tarifs du port de plaisance dans d'autres instances, je voudrais avoir une certaine logique avec moi-même, donc je vote pour.

Conseil municipal du 13 décembre 2018

9	Finances : Association « Les amis du Marche Avec » - Versement anticipé de la subvention pour travaux de rénovation du bateau
---	---

M Alain Nicolas :

Le Cotre sardinier « Marche Avec » a été construit en 1991 par l'association du « Cotre Sardinier » dans le cadre du Concours organisé par la revue « Chasse Marée » des bateaux des côtes de France

En 1994 l'association devenue « Amis du Marche Avec » a cédé la propriété du bateau à la ville de Concarneau pour le Franc symbolique. A charge de la ville de soutenir financièrement le bateau et à l'association de le faire naviguer et de veiller à son entretien.

Une nouvelle convention a été signée entre la ville et l'association en juin 2018.

La situation actuelle du « Marche-Avec » nécessite à court terme des travaux estimés à 32 K€. Pour le financement de ces travaux, sont prévues d'une part des subventions départementales et régionales à hauteur de 7 829 €. De même, l'association possède une trésorerie de 4 K€ soit un total de 11 829 € de disponibles. D'autre part, via la fondation du patrimoine, une promesse de 4 K€ de don a été faite à ce jour.

A moyen terme, l'association des « Amis du Marche Avec » espère récupérer 16,6 K€ par cette fondation.

En attendant, pour effectuer les travaux de réfection du pavois et l'étanchéité du pont dès cette année, l'association a besoin d'une somme de 25,18 K€.

A ce jour l'association ne peut s'engager financièrement que sur 15 829 € (subventions Région et Département, fonds propres et Fondation du Patrimoine).

Il manque donc 10 K€ pour financer ces travaux sur 2018.

L'association sollicite la ville pour un accompagnement financier à hauteur de 10 K€ en 2019 en lieu et place des deux subventions de fonctionnement 2019 et 2020.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2018

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le versement anticipé de la subvention 2019 et 2020 pour 10 K€ sous forme d'une subvention exceptionnelle ;
- d'autoriser l'inscription des crédits nécessaire à la réalisation du versement.

M André Fidelin :

Merci Alain. Ce cotre sardinier est le bateau ambassadeur de la ville. Il représente le patrimoine maritime de la ville au regard de l'historique et des activités autour de la sardine. C'est un bateau que l'on voit chaque année et chaque saison avec ses voiles bien particulières dans la baie. C'est toujours une fierté pour les élus mais aussi et surtout pour les concarnois. Notre rôle c'est aussi d'accompagner les membres de l'association dans ce projet. Il y a des travaux structurants à concurrence de 32 000 €. Ce n'est pas rien, ça peut monter très vite. Ce qui nous est demandé, c'est une avance non remboursable. Ça me paraît tout à fait acceptable et indispensable d'accompagner l'association et les amis du Marche Avec. Claude.

M Claude Drouglazet :

Puisque vous parlez de patrimoine et en ce qui concerne la réalité historique, vous auriez pu rajouter dans la délibération que le Marche-Avec a été construit en 1991 par les chantiers QUERRIEN du Passage-Lanriec.

M Alain Nicolas :

Heureusement qu'il y a le Passage.

M André Fidelin :

Je n'étais pas né.

Il y a d'autres interventions ?

Avis favorable ?

Avis contraire ?

Abstentions ?

Merci pour eux.

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 13 décembre 2018

10	Finances : Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées à CCA (CLECT – 14/09/18)
----	--

M André Fidelin :

Les compétences de CCA ont été modifiées par arrêté préfectoral pour :

- la lecture publique – médiathèques communautaires (délibérations du 15/12/2016 et 28/09/2017),
- la gestion de l'eau potable et de l'assainissement (arrêté préfectoral du 17/08/2017 – délibération du 11/05/2017),
- l'équilibre social de l'habitat - Le financement, sous forme de subvention, de l'association en charge de la gestion du Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) (délibération du 30/11/2017).

Une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est tenue le 14 septembre dernier pour évaluer les éventuels transferts de charges liés à cette modification statutaire.

La CLECT propose qu'un transfert de charges, évalué selon la méthode de « droit commun », soit appliqué sur 2018 pour le transfert des compétences.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la commune de Concarneau doit soumettre ce rapport à son conseil municipal, dans un délai de 3 mois à compter du 14 septembre 2018.

Concarneau doit se positionner sur les transferts évalués selon le droit commun à savoir :

- La lecture publique – médiathèques communautaires ; diminution de l'attribution de compensation de Concarneau de 435 935 € ;
- La gestion de l'eau potable et de l'assainissement ; pas de diminution de l'attribution de compensation de la commune ;
- L'équilibre social de l'habitat - Le financement, sous forme de subvention, de l'association en charge de la gestion du Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) ; diminution de l'attribution de compensation de la commune de 6 013 € ;

Vu l'avis de la commission des finances du 4 décembre 2018,

ANNEXE : Rapport définitif de la CLECT du 14 septembre 2018

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le rapport de CLECT et le montant des charges transférées à CCA.

Pour les gens qui sont à CCA, au conseil communautaire, c'est peut-être plus facile pour eux. Pour les autres élus, ce n'est pas si évident que cela. Les prises de compétences de CCA ont fait qu'il y a eu des transferts de compétences vers CCA. Il y a eu la lecture publique, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, l'équilibre social de l'habitat, plus particulièrement et on le verra par la suite la gestion du foyer des jeunes travailleurs. Ils sont à côté, il y a neuf appartements de jeunes et c'est Massé-Trévidy qui est chargé de gérer cet équilibre social de l'habitat sur les lieux.

En ce qui concerne la lecture publique, il y a eu des délibérations en décembre 2016, septembre 2017.

La CLECT est une instance d'arbitrage à CCA. A l'origine, en 2014, il y a eu la composition de la CLECT qui définit le règlement et qui définit aussi le mode de fonctionnement.

C'est une instance qui est devenue obligatoire par le code des impôts. Elle intervient sur l'évaluation du transfert de charges lors des transferts de compétences, sur la méthode d'évaluation, et surtout sur le montant de l'évaluation. Ce n'est pas toujours simple et quelques fois c'est mal perçu par les communes. On peut le voir sur le Musée de Pont-Aven entre autre, il y a eu une CLECT exceptionnelle la semaine

dernière. Quelque part, elle est souveraine dans l'application mais il appartient quand même aux communes de voter. Ce sont les communes qui votent.

La CLECT rédige un rapport qu'elle soumet au vote des élus avec la règle des deux tiers. Il faut que les deux tiers des communes votent le rapport de la commission de la CLECT parce que ça ne concerne pas uniquement Concarneau. Nous, évidemment, ce qui nous importe ce soir ce sont les sujets qui parlent de Concarneau.

Il y a eu transfert de compétence de la lecture publique au 1^{er} janvier 2017 sur l'investissement et le fonctionnement on s'était fixé un an supplémentaire, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2018. Il y a eu également le transfert de compétences du fonctionnement de la lecture publique c'est-à-dire des bibliothèques. Je ne vais pas reprendre le document que vous avez en annexe. Ce qui est intéressant c'est surtout de reprendre la synthèse. Ce qu'il faut se rappeler, c'est qu'il y a plusieurs modes d'évaluation des charges. Celui qui a été retenu, c'est le droit commun. Ce sont les évaluations qui ont été retenues dans le cadre des comptes administratifs des communes. Là on est bien sur du droit commun, mais il y a d'autres possibilités, les évaluations forfaitaires. Là, ce n'est pas ce qui a été retenu.

C'est le premier point. Pour le deuxième point, si je parle de la lecture publique parce que c'est ce qui nous concerne ce soir concernant ce rapport, il a été retenu une moyenne sur les trois dernières années concernant les charges à caractère général. Mais par contre il a été retenu, malheureusement, qu'en ce qui concerne les charges de personnel, c'était l'année n-1 qui était retenue. En ce qui nous concerne évidemment, on le verra par la suite, ça justifie malheureusement des chiffres qui ne sont pas du tout à notre avantage. Mais le principe a été retenu comme ça. Et on ne peut pas aller outre. Ce que je vous propose, c'est d'aller à la page 16 du rapport. On y retrouve des charges directes. Ce sont les charges à caractère général. On parle de la bibliothèque entre autres. Et c'est tout ce qui concerne les fluides, les achats de livres, etc. Ce sont les charges indirectes. Ensuite, vous avez les charges de personnel. Sur les charges de personnel, a été pris 314 938 €. Ce qu'il s'est passé, c'est qu'en 2017 on a dû avoir recours à un personnel remplaçant, il y avait deux personnes en arrêt. On a dû prendre des agents temporaires pour suppléer les gens qui étaient absents. Ça a boosté nos charges de personnel sur l'année 2017. C'est ce qui a été retenu, je dirais malheureusement, puisque c'est la règle.

Ensuite, il y a les charges indirectes. Vous avez également sur le document les charges indirectes, c'est-à-dire que c'est la participation du temps passé par le personnel informatique par exemple, où il y a 13 788 € qui ont été repris, 766 € par ordinateur. C'est le coût de CCA pour l'ensemble des communes. Ensuite, il y a les heures de ménage, la femme de ménage qui va à la bibliothèque. Ensuite, il y a une estimation du temps passé, c'est l'encadrement de Johanne Pérez, directrice aux affaires culturelles qui passe une matinée par semaine avec Mme Beyou, la directrice. Tout est pris en considération. Concernant les charges indirectes, on est à 47 471€ pour la moyenne des trois années. Globalement, pour Concarneau c'est une variation de l'attribution de compensation 435 935€ qui vient en diminution de notre attribution de compensation pour la lecture publique.

Il y a les produits qui viennent très partiellement diminuer les dépenses pour faire cette charge qui est retenue dans le cadre de la CLECT.

En ce qui concerne le Foyer des jeunes travailleurs, il s'agit de la subvention que nous versons chaque année à Massé Trévidy. La compétence a été transférée à CCA dans le cadre du PLH. Cette somme de 6 000 € vient en diminution de l'attribution de compensation. C'est CCA qui verse maintenant à Massé Trévidy. C'est retenu de notre attribution.

Voilà en gros ce rapport de CLECT. Il nous est demandé évidemment de le valider. On est un peu frustré. C'est quand même une somme importante. Si on fait la moyenne, ça ne correspond pas tout à fait à ce qu'on espère. Mais on est en discussion avec CCA sur ces modalités et éventuellement sur le fond de concours compensatoire. Mais la CLECT a toute l'autorité pour juger sur l'évaluation et le mode d'évaluation. Aujourd'hui, il nous est demandé de voter.

Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je fais partie de la CLECT et j'ai approuvé ce dossier à la CLECT, mais par contre j'avais demandé à l'époque, je ne sais plus si c'est en commission des finances ou si c'est à la CLECT, qu'on ait une expertise sur l'ensemble des CLECT qui ont eu lieu depuis le début du mandat. Il y a effectivement des sommes en jeu extrêmement importantes et il y a un ratio qui m'intéresse, c'est notamment le ratio des charges par habitant et par commune. On l'a à chaque rapport de la CLECT, mais sur l'ensemble des CLECT qui ont eu lieu, on ne l'a pas. J'aimerais bien savoir, pour l'ensemble des communes, qui paye quoi ? Concarneau c'est

tant d'euros par habitant, Pont-Aven, c'est tant. Ça on ne l'a pas, et je le demande, mais je n'ai pas pu l'obtenir pour l'instant.

M André Fidelin :

C'est CCA.

M Claude Drouglazet :

Je l'ai demandé à CCA.

Et comme je n'ai pas obtenu la réponse, je m'abstiendrai sur ce dossier.

M André Fidelin :

Il n'y a rien de caché.

M Claude Drouglazet :

Ce n'est pas ça que je veux dire. C'est vrai que les élus eux-mêmes s'interrogent.

M André Fidelin :

Oui, oui.

M Claude Drouglazet :

Qui paye quoi ? Combien ? Est-ce que Pont-Aven paye plus que Concarneau ? Il y a un ratio par habitant. Je pense que ce serait utile que l'ensemble des élus de CCA et des communes de CCA aient effectivement ce chiffre en tête pour savoir s'il y a égalité de traitement entre les différentes communes. Je sais que c'est un exercice qui peut être difficile.

M André Fidelin :

Eh bien oui.

M Claude Drouglazet :

Je pense que techniquement ce n'est pas compliqué à faire. En informatique on peut tout faire.

M André Fidelin :

Par contre, Claude, ça remet beaucoup de choses en question. C'est-à-dire que l'évaluation des charges pour chaque commune et pour chaque compétence a été faite à un moment T. Par exemple, on avait le SIVU en transport. Il s'agissait, je ne sais pas si tu t'en rappelles, du SIVU Concarneau-Melgven. On verse 824 000 € environ et Melgven verse 60 000 € de transfert de charges. Alors que la ligne principale, c'est Trégunc-Concarneau-Rosporden, et Trégunc et Rosporden ne versent rien. Il n'y a pas de transfert de charges. A cette époque le SIVU ne pas concernait Trégunc.

Après, sur le Centre Aquatique, on verse 400 000 € environ de transfert de charges. On verse également 100 000 € sur le Musée de la pêche. Aujourd'hui, si on remet tout en question, c'est difficile parce que dans le transfert de charges tu as aussi des investissements. Et les investissements sont par rapport aux emprunts qui ont été faits à un moment T. Les emprunts, à un moment cessent, mais on paye toujours. C'est à fonds perdus. Mais le législateur a considéré qu'il faut renouveler les équipements, les réhabiliter au bout d'un certain nombre d'années. Il a tenu compte de ça. Mais aujourd'hui, c'est vrai que dans le transfert de charges, je crois que l'autre jour la commission des moyens généraux a statué sur le fait qu'on est en fin de mandat et qu'aujourd'hui ce serait très difficile de mettre tout à plat. Ce serait très compliqué.

M Claude Drouglazet :

Il ne faut pas laisser penser aux gens que le Président de CCA a une grande marmite comme Panoramix, qu'il tourne en rond et qu'il verse des attributions de compensation au petit bonheur la chance. Il y a effectivement des règles et ce qui est important dans les règles, c'est qu'au final qui paye quoi ? Combien ? C'est une information parfaitement légitime. Ça ne remet pas forcément en cause le système. S'il faut le remettre en cause, pourquoi pas. Mais ceci dit, c'est quand même une information légitime que doivent avoir les élus des communes et à travers les élus, la population. Ça me paraît une question légitime. Maintenant, qu'elle soit compliquée, complexe et qu'elle remette en cause certaines certitudes, peut-être, mais je pense que c'est une information légitime à donner aux élus et à la population.

M André Fidelin :

Tu vois, l'anomalie, c'est que pour les déchets par exemple, ça a été le premier transfert de compétences, je ne sais plus en quelle année, et pour ce transfert, CCA nous verse de l'argent.

Inaudible....

M André Fidelin :

Oui, voilà. On y reviendra. Oui, c'est sûr. Voilà pour la CLECT. J'ai tout dit Alain ? Merci Alain. Tu voulais le présenter. Tu ne m'en veux pas ? On peut voter ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 13 décembre 2018

11	Finances : Décision budgétaire modificative n°2 – Budget principal
----	--

M André Fidelin :

Bon Alain, tu as trois minutes pour finir.

M Alain Nicolas :

La décision budgétaire modificative proposée est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 37 300 € et en section d'investissement à la somme de 111 500 €.

ANNÉE 2018 -DM n° 2			
CM du 04 décembre 2018			
BUDGET PRINCIPAL			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT	
Chapitre 011 - charges à caractère général			
<u>Sport</u>			
Frais alimentaires pour le tour de France	60623/400/4000/YP	700,00 €	
<u>Education jeunesse</u>			
Refacturation de repas dans les écoles - compensé par une baisse participation BP	60623/251/2511/SM	145 000,00 €	
Sous total Chapitre 011 "charges à caractère général"		145 700,00 €	
Chapitre 65 - charges de gestion courante			
Participation versée au budget annexe cuisine centrake	6521/251/2511/FI	-	145 000,00 €
Sous total Chapitre 65 "charges de gestion courante"		-	145 000,00 €
Chapitre 67 - charges exceptionnelles			
Subvention exceptionnelle -Livre et mer (CM 12/04)	6748/422/42207/YP	10 000,00 €	
Sous total Chapitre 67 "charges exceptionnelles"		10 000,00 €	
Utilisation des crédits dépenses imprévues (<i>crédit restant : 0 €</i>)	01/022/EM	- €	
Virement à la section d'investissement - chapitre 023	01/023/EM	26 600,00 €	
TOTAL DÉPENSES		37 300,00 €	
RECETTES			
	IMPUTATION	MONTANT	
Chapitre 76 - Produits financiers			
<u>Finances</u>			
Remboursement intérêts payés par BP pour assainissement CCA	02/76232	37 300,00 €	
Sous total Chapitre 77 "Produits exceptionnels"		37 300,00 €	
TOTAL RECETTES		37 300,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	IMPUTATION	MONTANT	
Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"			
<u>Sport</u>			
Remplacement d'une paire de buts de football à 7 - site de Kerhun (<i>présentant un danger</i>)	2188/400/4000	1 500,00 €	
Sous total Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"		1 500,00 €	
Chapitre 16 - "emprunts"			
<u>Finances</u>			
Transfert impossible de deux emprunts budget EAU à CCA - Payés sur le BP	1641/01/01	110 000,00 €	
Sous total Chapitre 16- "capital de la dette"		110 000,00 €	
TOTAL DÉPENSES		111 500,00 €	
RECETTES			
	IMPUTATION	MONTANT	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières			
<u>Finances</u>			
Recettes Transfert impossible de deux emprunts budget EAU à CCA - Payés sur le BP	02/2763	84 900,00 €	
Sous total Chapitre 024 - Produit des cessions d'immobilisations		84 900,00 €	
Virement de la section de fonctionnement - chapitre 021	01/021/EM	26 600,00 €	
Financement sur emprunt - chapitre 16	01/16411/EM		
TOTAL RECETTES		111 500,00 €	

Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 décembre 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter cette décision budgétaire modificative n°2 sur le budget principal.

Ça concerne avant tout la refacturation des repas de l'école de Lanriec et des écoles d'une manière générale de la part de la cuisine centrale. Ça améliore le budget de la cuisine centrale, de ce fait, on va diminuer la participation du budget principal à la cuisine centrale. Ça c'est le premier point.

Dans cette délibération-là, on traite d'un montant de refacturation des repas dans les écoles. C'est la cuisine centrale qui facture au budget principal à concurrence de 145 000 € parce qu'on a fait plus de repas que prévu. Du coup, on va diminuer le déficit de la cuisine centrale ou la subvention faite par le budget principal à la cuisine centrale. Cette subvention était de 277 K€. Par cette écriture-là, on passe de 277 à 132 K€. Du coup, on diminue la subvention du chapitre 65 du budget principal de 145K€.

Nous avons également la subvention exceptionnelle du Marche Avec. C'est pour les dépenses de fonctionnement.

En recettes de fonctionnement nous avons 37 300 €. En fait, ça porte sur un emprunt du SEA souscrit auprès du crédit agricole et qu'on n'a pas pu basculer en direction du SEA. Ils ne savent pas transférer l'emprunt à CCA, du coup on le garde dans nos comptes et chaque année, on fera des écritures sur les intérêts de la dette et sur le capital de la dette. On sert de banque. Et on refacture à 100%. Ceci c'est pour le fonctionnement.

En investissement nous avons une paire de buts pour 1 500 €. Ensuite, c'est toujours le même emprunt qui est de 111 000 €. On le retrouve en dépenses d'investissement. Et on le retrouve également en recettes d'investissement pour 84 900 €.

Voilà M le Maire, ce que l'on peut dire sur cette DM n°2 du budget principal.

M André Fidelin :

Merci Alain. Est-ce qu'il y a des remarques ?

On vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 13 décembre 2018

12	Finances : Décision budgétaire modificative N°1 – Budget annexe de la cuisine centrale
----	--

M Alain Nicolas :

La décision budgétaire modificative proposée est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 0 €.

ANNÉE 2018 -DM n° 1		
CM du 13 décembre 2018		
BUDGET CUISINE CENTRALE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 70 - Produits des services		
<i>Cuisine centrale</i>		
Refacturation des repas sur le budget principal	70688/2510/EM	145 000,00 €
Sous total Chapitre70 "Produits des services"		145 000,00 €
Chapitre 75 - Produits de gestion		
<i>Cuisine centrale</i>		
Participation du budget principal	7552/2510/EM	- 145 000,00 €
Sous total Chapitre75 "Produits de gestion"		- 145 000,00 €
TOTAL RECETTES	*****	- €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter cette décision budgétaire modificative n°1 sur le budget annexe de la cuisine centrale.

C'est ce que je viens de vous dire, en recettes, on retrouve 145 000 €. Facturation au budget principal et en même temps, au chapitre 75, qui est le chapitre 65 de la maison mère, on diminue la participation du budget principal à concurrence du même montant de 145 K€.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 13 décembre 2018

13	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
----	--

M André Fidelin :

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibérations du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.

Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.

Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
2018-72	DSI	Géomédia - Bureau d'études	Signature du contrat de service de maintenance pour le progiciel AUTOCAD	3 ans	01/01/19	31/12/21	800,00€HT
2018-81	Foncier	CICAS -Mme DREGOIRE	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle – Maison des associations	-	29/08/18	30/06/19	-
2018-81	Foncier	FNACA -Mme JAFFREZIC	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle – Maison des associations	-	02/08/18	30/06/19	-
2018-81	Foncier	Cercle celtique -Ar Rouedou Glaz - Mme SEHEDIC	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux- Salle ferme du Moros	-	12/09/18	30/06/19	-
2018-81	Foncier	B comme Baila - Mme NEDELEC	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux – Salle ferme du Moros		14/08/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	HIP HOP NEW SCHOOL - Mme SCHAFFER	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux – Salle ferme du Moros		10/09/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	TAMM KREIZ - Mme LOCHLAY	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux – Salle - Ferme du Moros		05/10/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Pôle Géronto psychiatrie Le Porzou - Mme LUCAS	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle – Ferme du Moros		10/10/18	30/06/18	
2018-81	Foncier	Club nautique - Mme ISTIN	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle Ferme du Moros		29/08/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	CCA - Réseau Assistants maternelles	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle Ferme du Moros		01/10/18	30/06/19	

2018-81	Foncier	Grand large -Mme NADLER	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux -Salle Avenue du Saule		30/07/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Jy Danse Eclipse Mme Ducellier	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux -Salle Ferme du Moros		12/09/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Corps Accords - Mme BARRE	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux -Salle Ferme du Moros		05/10/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Les ateliers d'art - Mme LUCAS	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux -Salle école du Rouz		09/07/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Les restos du cœur -Mme BENUREAU	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux -5 rue du Maréchal Foch		17/10/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Association pour le maintien de l'agriculture -Mme GODEFROY	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux -Salle abri du marin		05/10/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	APPAK - M DAGORN	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux -Salle abri du marin		29/08/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Association JALA YOGA - Mme CAMUS	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle abri du marin		29/08/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	YOGA ASANA - Mme FICHOT	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - salle abri du marin		05/10/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Agir pour la vie - Mme OEHLENSCHLAGER	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle abri du marin		29/08/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Association chiens d'utilité - Mme DAHERON	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Terrain stang coadigou		27/04/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	SDIS - Colonel CANDAS	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Terrain stang coadigou		17/08/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Breizh 29 -Les bouchons -M DEBOURGE	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux- Ateliers relais de stang coadigou		14/08/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Thoniers sud - Mme DELAIRE	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux -Salle mairie de Beuzec-conq		05/10/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Vitalité océane -M FERREC	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux -1 rue de stang ar lin		05/10/18	30/06/19	

2018-81	Foncier	Comité des fêtes de Beuzec -M CHRISTIEN	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - 1 rue de Stang ar Lin		10/10/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Fil d'Ariane -Mme LE COULS	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - 1 rue de Stang ar Lin		14/08/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Le Club de Beuzec Mme GUENNERY	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - 1 rue de Stang ar Lin		22/08/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	UNC - M LE ROY	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - 1 rue de Stang ar Lin		10/10/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Les doigts de fées Mme HENAFF	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - 1 rue de Stang ar Lin		25/06/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Les Lichouzes Mme QUEAU	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - 1 rue de Stang ar Lin		05/10/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Club de scrabble concarnois - Mme PELLETER	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - 1 rue de Stang ar Lin		05/10/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Ecole de broderie Jaouen - M JAOUEN	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à Tiliz		31/08/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Activ'sport - M SIELLER	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à Tiliz		14/08/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	AIKIDO Gym douce - M DE RONNE	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à TILIZ		12/09/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	TY AN EOL - Mme BRINQUIN	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à Tiliz		02/08/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Les ateliers du Tao M PERON	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à Tiliz		05/10/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Club de l'amitié de Lanriec Mme FANNECHON	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à Tiliz		25/10/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Les mains de lumière - Mme CABON	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à Tiliz		10/09/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Chorale les gabiers du passage - M MABILE	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à Tiliz		15/06/18	30/06/19	

2018-81	Foncier	UTL - M PAUCHET	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à Tiliz		29/08/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Yoga et mieux être M MASSCHELEIN	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à Tiliz		25/08/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Chorale Mouez bro Konk - Mme PEZENNEC	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à Tiliz		10/09/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Au fil d'un mandala - Mme NAVEAU	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à Tiliz		03/08/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	SOCRATE LE FEDER - M THOMAS	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à Tiliz		03/08/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	ACTIV'SPORT - Mme GARO	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à la maison des associations		29/08/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	UTL - M PAUCHET	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à la maison des associations		29/08/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	A BABORD TOUTE Mme FURIC	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à la maison des associations		29/08/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Accès à la santé pour tous - Mme DALOZ	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à la maison des associations		19/10/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Fédération des laryngectomisés - M DERVOUT	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à la maison des associations		17/10/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	La ribambelle - Mme BARZIC	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à la maison des associations		01/11/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Concarneau écologie partage - Mme CLOVIS	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle à la maison des associations		05/10/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	CFDT des communaux - M HUBERT	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - 54 rue Bayard		25/07/18	31/03/19	
2018-81	Foncier	CGT des communaux - M GLOANEC	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - 54 rue Bayard		31/07/18	31/03/19	
2018-81	Foncier	Union locale CFDT M LE DANTEC	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - 54 rue Bayard		09/07/18	31/03/19	

2018-81	Foncier	Union locale –CGT - M GLEONEC	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - 54 rue Bayard		05/10/18	31/03/19	
2018-81	Foncier	AVF - M POILVEZ	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle polyvalente de l'école élémentaire de Lanriec		25/09/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	ACTIV'SPORT - Mme GARO	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Keramporiel		14/09/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	École d'AIKIDO - M DE RONNE	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle polyvalente de l'école élémentaire de Lanriec		11/09/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	VITALITE OCEANE - M FERREC	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle polyvalente de l'école élémentaire de Lanriec		11/09/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	Les ateliers du Tao M PERON	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle polyvalente de l'école élémentaire de Lanriec		14/09/18	30/06/19	
2018-81	Foncier	La ribambelle Mme BARZIC	Occupations à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Salle de l'ALSH de l'école de Kerandon		05/10/18	30/06/19	
2018-82	CAC	Collectif le studio fantôme	Contrat de cession d'un spectacle – Chansons Dragon	2 jours 3 séances	06/12/18	07/12/18	4 400,00€

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégataire.
- Dont acte.

Pour terminer, c'est comme à chaque conseil municipal, il s'agit du tableau des décisions du Maire, vous en prenez connaissance, ou vous en avez déjà pris connaissance, ce sont des signatures surtout pour des conventions d'occupation à titre précaire et révocable. Mais également des contrats de cessions pour la culture.

Voilà, vous avez des remarques, oui Nicole ?

Mme Nicole Ziegler :

Oui, une convention passée avec le SDIS. Concernant une occupation à titre précaire de locaux municipaux, au terrain de Stang coadigou c'est quoi ?

M Marc bigot :

Ce n'est pas lié aux chiens ?

M André Fidelin :

Oui, c'est ça, c'est l'association des chiens.

Merci de votre confiance. Avant de se quitter, si vous voulez, on a prévu un petit pot. Tous les élus sont conviés. Si on ne se revoit pas, je vous souhaite de bonnes fêtes en famille et entre amis. Profitez bien, n'abusez pas trop. Revenez en pleine forme en janvier.

M Marc Bigot :

Il y a quatre personnes dans le public, on peut les inviter.

M André Fidelin :

S'il y a des gens dans le public qui veulent venir, oui, pardon.

M Eric Malléjacq :

N'oubliez pas le conseil municipal des enfants samedi matin si vous êtes disponibles.

M André Fidelin :

Ah oui, j'ai oublié de le dire.

La séance est levée à 21h50.